

M 768 m²

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE MONTREAL.

SIXIÈME LIVRAISON.

VOYAGE DE MM. DOLLIER et GALINÉE.



MONTREAL

DES PRESSES A VAPEUR DE "LA MINERVE,"

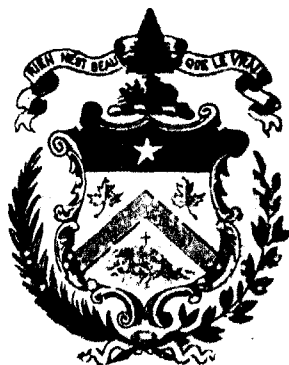
212 ET 214, RUE NOTRE-DAME.

1875.

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE MONTREAL.

SIXIÈME LIVRAISON.

VOYAGE DE MM. DOLLIER et GALINÉE.



MONTREAL
DES PRESSES A VAPEUR DE "LA MINERVE,"

212 ET 214, RUE NOTRE-DAME.

1875.

VOYAGE

DE

MM. DOLLIER de CASSON et De GALINEE,

1669-70.

VOYAGE

DE

MM. DOLLIER ET GALINÉE

L'an 1669, Mr. Dollier alla passer une partie de l'hiver avec un Capitaine Nipissirinié appelé Nitariyk pour apprendre dans les bois la langue Algonquine (1). Ce qui donne occasion à ce voyage.

Ce Capitaine avoit un esclave dont les Outaouais lui avoient fait présent l'année précédente qui étoit d'une nation fort éloignée du Sud-Ouest. Cet esclave fut envoyé par son maître au Montréal pour y chercher quelque chose.

Il y vint voir Mr. l'Abbé de Queylus devant qui il fit une description si naïve du chemin de son pays, qu'il fit croire à tout le monde qu'il l'avoit fort présent, et qu'il y pourroit facilement conduire tous ceux qui y voudroient aller avec lui.

Mr. l'Abbé de Queylus qui a un zèle fort grand pour le salut des Sauvages de ce pays et qui vit que cet homme pourroit beaucoup servir pour la conversion des peuples de son pays, qu'il disoit être en fort grand nombre, ne crut pouvoir mieux faire que d'écrire à Mr. Dollier par ce même esclave : que s'il se trouvoit toujours dans la même disposition qu'il lui avoit témoignée depuis longtemps pour travailler au salut des Sauvages, qu'il croyoit que Dieu lui en présentoit une belle occasion par le moyen de cet esclave, qui le pourroit conduire parmi

(1) Voir *Histoire du Montréal*, p. 197.

des nations inconnues jusqu'ici aux François, et qui auroient peut-être plus de docilité que celles que nous avons connues jusqu'ici, auprès desquelles on n'a pu encore faire aucun fruit.

Mr. Dollier qui étoit véritablement dans le dessein de se sacrifier dans quelqu'une des Missions de ce pays, prit cette occasion comme si elle lui eut été envoyée de Dieu, et fit grande amitié à cet esclave, tâchant de tirer de lui quelque connoissance de sa langue naturelle, enfin, il fit si bien auprès de cet homme, qu'il tira promesse de lui qu'il le conduiroit dans son pays.

M. Dollier
se prépare
pour cette en-
treprise. M.
de la Salle lui
est adjoint.

Ce fut dans ce dessein que Mr. Dollier revint des bois avant les Sauvages avec qui il étoit, afin d'aller à Québec acheter les choses qui étoient nécessaires pour cette entreprise après avoir reçu de Mr. de Queylus les ordres nécessaires.

Ce fut en ce lieu, que Mr. de Courcelle le pria de vouloir s'unir avec Mr. de la Salle, frère de Mr. Cavelier (1), pour faire ensemble le voyage que Mr. de la Salle avoit prémédité depuis longtemps, vers une grande rivière qu'il avoit conçue (selon ce qu'il pensoit avoir appris des Sauvages) avoir son cours vers l'Occident, au bout de laquelle après sept ou huit mois de marche, les dits Sauvages disoient que la terre étoit coupée, c'est-à-dire, selon leur manière de parler, que cette rivière tomboit dans la mer, et cette rivière s'appelle dans la langue des

(1) M. Cavelier, prêtre de St Sulpice. Le Commandeur Viger est le premier qui ait trouvé des preuves de sa présence en Canada, que MM. Noyseux et Tanguay semblent avoir ignorée. *L'Histoire de la Colonie Française* le dit (tom. 3, p. 168) arrivé en 1667. Il étoit encore ici le 14 octobre 1679 (*Procédures et Jugemens de la Prévôté de Québec*, MS. LaFontaine.) On sait qu'il accompagna son frère dans la malheureuse expédition du Texas et qu'il eut la douleur de le voir assassiné. Parkman porte sur ce prêtre un jugement très-sévère. (*Discovery of the Great West*.)

Iroquois *Ohio*. C'est sur cette rivière que sont placées quantité de nations, dont on n'en a vu encore personne ici : mais si nombreuses, qu'au rapport des Sauvages, cette nation auroit 15 ou 20 villages.—L'espérance du castor, mais surtout celle de trouver par ici passage dans la mer Vermeille, où Mr. de la Salle croyoit que la rivière d'Ohio tomboit, lui firent entreprendre ce voyage pour ne pas laisser à un autre l'honneur de trouver le chemin de la mer du Sud, et par elle celui de la Chine.—Mr. de Courcelle, gouverneur de ce pays, vouloit appuyer ce dessein où Mr. de la Salle lui faisoit voir quelque probabilité, *parmi grand nombre de paroles dont il ne manque pas.*

Mais enfin, ce voyage tendoit à une découverte qui ne pouvoit être que glorieuse à celui sous le gouvernement duquel elle se faisoit et qui de plus ne lui coutoit rien.

Ce dessein autorisé de Mr. le Gouverneur, lettres patentes furent expédiées à Mr. de la Salle, qui portoient permission de fureter tous les bois et toutes les rivières et lacs du Canada pour voir s'il n'y auroit rien de bon, et prière aux gouverneurs des provinces où-elles il pourroit arriver, comme de la Virginie, Floride, etc., de lui permettre passage et donner secours comme ils voudroient que nous leur fissions en pareil cas.

Ce fut encore pour appuyer ce dessein que Mr. Dollier fut prié par Mr. le gouverneur de tourner son zèle vers les peuples habitants sur la rivière d'Ohio et de vouloir accompagner Mr. de la Salle. Il y eut de plus, permission aux soldats qui vouloient entreprendre ce voyage de sortir de troupe, tant y a que ce voyage fit grand bruit.

Mr. Dollier et Mr. de la Salle remontèrent au Montréal après avoir fait leurs emplettes à Québec et ache-

tant le plus de canots qu'ils purent, afin de pouvoir emmener avec eux le plus de monde que faire se pourroit.

M. Barthélemy est choisi pour accompagner M. Dollier.

Mr. Barthélemy étoit destiné pour être de la partie et avoit reçu mission de Mr. l'Evêque du Canada aussi bien que Mr. Dollier (1).

Ainsi, sur la fin du mois de Juin 1669, tout le monde se préparoit tout de bon pour partir : Mr. de la Salle vouloit mener 5 canots et 14 hommes, MM. Dollier et Barthélemy, 3 canots et 7 hommes.

Raisons qui engagent M. de Queylus à remplacer M. Barthélemy par M. de Galignée.

On parloit déjà de partir au plutôt et tout le monde avoit fait les paquets, quand il vint en pensée à Mr. l'Abbé de Queylus que Mr. de la Salle pourroit bien abandonner nos Messieurs, et que son humeur, qu'on connoissoit assez légère, le pourroit bien porter à les quitter à la première fantaisie, peut-être lorsqu'il seroit le plus nécessaire d'avoir quelqu'un qui sut un peu se reconnoître pour le retour, ou qui sut la situation des pays connus, afin de ne les jeter pas avec imprudence dans de mauvais pas, et de plus on eut été bien aise d'avoir quelque carte assurée du chemin qu'on projettoit.

Ce fut par ces considérations que Mr. l'Abbé de Queylus me promit (2) d'accompagner Mr. Dollier lorsque je lui en demandai la permission. J'avois déjà quelque tincture de mathématique et assez pour bâtir tellement quellement une carte, mais toujours suffisante pour me faire retrouver le chemin pour le retour de quelque lieu où je fusse allé dans les bois et dans les rivières de ce pays, et d'ailleurs on fut bien aise de laisser ici quelque personne qui sut l'Algonquin pour servir d'interprète aux Outaouacs lorsqu'ils viennent ici. Ainsi, je fus ac-

(1) Voir *Note I.*

(2) Permet ?

cepté pour le voyage au lieu de Mr. Barthélemy qui pour la connoissance intime de la langue Algonquine pouvoit être en ce lieu plus utile que moi.

Je n'eus que trois jours à faire mon équipage. Je pris deux hommes et un canot avec quelques marchandises propres pour acheter des vivres dans les nations par lesquelles nous devons passer et je fus aussitôt prêt à m'embarquer comme les autres.—La précipitation avec laquelle mon voyage fut résolu ne me permit pas d'écrire à Mr. l'Evêque et à Mr. le Gouverneur.

Notre flotte étoit de 7 canots, montés chacun de trois ^{6 Juillet.} hommes, qui partit de Montréal, ^{Départ de} 6 Juillet 1669 (1), sous ^{Montréal.} la conduite de deux canots d'Iroquois Sonnontoueronons qui étoient venus au Montréal dès l'automne de 1668 pour faire leur chasse et leur traite. Ces gens-ci avoient demeuré fort longtemps chez Mr. de la Salle et lui avoient dit tant de merveilles de la rivière d'Ohio, qu'ils disoient connoître parfaitement qu'ils enflammèrent en lui, plus que jamais, le désir de l'aller voir. Ils lui disoient qu'on y trouvoit...un pays si abondant en chevreux et bœufs sauvages qu'ils y étoient aussi épais que les bois, et une si grande quantité de peuples qu'il ne se pouvoit d'avantage.

Mr. de la Salle rapportoit toutes ces choses à Mr. Dollier dont le zèle s'enflammoit toujours de plus en plus pour le salut de ces pauvres Sauvages qui peut-être eussent fait bon usage de la parole de Dieu si elle leur eut été annoncée. Et la grandeur de ce zèle empêchoit Mr. Dollier de remarquer que Mr. de la Salle qui disoit entendre parfaitement les Iroquois, et apprendre d'eux toutes ces choses par la connoissance parfaite qu'il avoit de leur langue ne la savoit point du tout, et s'engageoit

(1) Voir Note II.

à ce voyage presque à l'étourdie sans savoir quasi où il alloit. On lui avoit fait espérer qu'en faisant quelques présents au village des Sonnontouans il auroit avec facilité, des esclaves des nations où il prétendoit aller qui lui serviroient de guides.

Pour moi je ne voulus point partir d'ici que je ne menasse un homme avec moi qui sçût l'iroquois. Je me suis appliqué à l'algonquin depuis que je suis ici ; mais j'eusse bien voulu pour lors savoir autant d'iroquois comme je savois d'Algonquin. Je ne pus trouver qu'un Hollandois qui me put servir pour ce dessein. Il sait parfaitement l'Iroquois, mais il ne sait que bien peu le François, enfin n'en pouvant trouver d'autres je l'embarquai.

Nous avions dessein, Mr. Dollier et moi, de passer par Kenté pour prendre langue de nos Messieurs qui y sont en mission (1) ; mais nos guides étoient du grand village de Sonnontouan que nous n'osâmes quitter de peur de ne pouvoir en retrouver d'autres.

En l'Equipage que j'ai dit nous partîmes de Montréal le 6 Juillet 1669 et montâmes le même jour le Sault St. Louis qui n'en est qu'à une lieue et demie.

1er campe-
ment au
Sault St.
Louis. Difficul-
tés et moyens
de naviga-
tion.

La navigation au-dessus du Montréal est toute différente de celle qui est au-dessous, car celle-ci se fait en vaisseau, barques, chaloupes et bateaux, parceque le fleuve St. Laurent est fort profond jusqu'au Montréal l'espace de 200 lieues ; mais immédiatement au-dessus du Montréal se rencontre au Sault une chute d'eau parmi quantité de grosses roches qui ne permettent à aucun bateau de passer, de sorte qu'on ne peut se servir que de canots, qui sont de petits canots d'écorce de bouleau d'environ 20 pieds de long et 2 pieds de large, renforcés

(1) Voir *Histoire de la Colonie Française en Canada*, t. 3, et *Journal de l'Instruction Publique du Bas-Canada*, 1864.

dedans de varanques et lisses de cèdre fort minces en sorte qu'un homme le porte aisément quoique ce bateau puisse porter quatre hommes, et huit ou neuf cents livres pesant de bagage. Il s'en fait qui portent jusqu'à 10 ou 12 hommes avec leur équipage mais il faut deux ou trois hommes pour les porter.

Cette façon de canots fait la navigation la plus commode et la plus commune de ce pays, quoiqu'il soit vrai de dire, que quand on est dans ces bâtimens on est toujours non pas à un doigt de la mort, mais à l'épaisseur de 5 ou 6 feuilles de papier.

Ces canots coûtent aux François qui les achètent des Sauvages 10 ou 12 écus de hardes ; mais de François à François ils sont bien plus chers : le mien a coûté 80 livres.

Et il n'y a que les peuples qui parlent Algonquin, qui bâtissent bien ces canots. Les Iroquois se servent pour leurs canots de toute sorte d'écorce hormis de celle de bouleau, et bâtissent des canots mal faits et forts pesants, qui ne durent au plus qu'un mois, au lieu que ceux des Algonquins étant renforcés, durent 5 ou 6 ans.

On ne nâge pas dans ces canots, comme dans un bateau, où l'aviron tient à une cheville sur le bord des bateaux mais ici on tient une main proche la pelle de l'aviron, et l'autre main au bout du manche et on s'en sert à pousser l'eau derrière soi, sans que le dit aviron touche en quelque manière.

De plus, il faut se tenir, tout le temps qu'on est dans ces canots à genoux ou assis, prenant garde de bien garder l'équilibre, car ces bâtimens sont si légers que le poids de 20 livres sur un bord plus que sur l'autre est capable de le faire tourner, mais si promptement qu'à peine a-t-on le temps de s'en garantir.

Leur fragilité est si grande que de porter un peu sur

une pierre ou d'y aborder un peu lourdement, est capable de faire un trou qu'on peut à la vérité raccommoder avec du bray.

La commodité de ces canots est grandes dans ces rivières qui sont toutes pleines de cataractes ou chutes d'eau et de rapides par lesquels il est impossible de passer aucun bateau. Quand on y est arrivé, on charge canots et bagages sur les épaules, et on va par terre jusqu'à ce que la navigation soit belle et pour lors on remet son canot à l'eau et on se rembarque. Si Dieu me fait la grâce de retourner en France je tâcherai d'y faire porter un de ces canots pour le faire voir à ceux qui n'en auroient point vu, et je ne vois aucun ouvrage des Sauvages qui me paraisse mériter l'attention des Européens, que leurs *canots* et leurs *raquettes* pour marcher sur la neige.

Il n'y a point de voiture ni meilleure ni plus prompte que celle du canot ; car quatre bons canotiers ne craindront pas de faire pari de passer dans leurs canots devant 8 à 10 rameurs dans la chaloupe la mieux allerte qu'on puisse faire.

Les auberges ou retraites pour la nuit sont aussi extraordinaires que les voitures ; car après avoir nâgé ou porté tout le long du jour, vous trouvez sur le soir la belle terre toute prête à recevoir votre corps fatigué. Lorsqu'il fait beau, après avoir déchargé son canot, on fait du feu, et on se couche sans se cabaner autrement ; mais quand il fait de l'eau, il faut aller peller des arbres dont on arrange les écorces sur 4 petites fourches dont vous faites une cabane pour vous sauver de la pluie.

Pour ce qui est de la nourriture, elle est capable de faire brûler toutes les vivres que les cuisiniers aient jamais fait et de les faire renoncer à leur science, car on trouve moyen dans les bois de Canada, de faire bonne

chère, sans pain, sans vin, sans sel, sans poivre, ni aucune épicerie. Les vivres ordinaires, sont du blé d'Inde, qu'on nomme en France blé de Turquie, qu'on pile entre deux pierres, et qu'on fait bouillir dans de l'eau, l'assaisonnant avec de la viande, ou du poisson lorsqu'on en a.

Cette vie nous parut à tous si extraordinaire que nous nous en repentîmes car pas un ne fut exempt de quelque maladie avant que nous fussions à 100 lieues de Montréal.

Nous prîmes le chemin du Lac Ontario où nos guides nous conduisoient le long du grand fleuve St. Laurent. Ils suivent le fleuve. Ils prennent deux originaux.

Le chemin est entièrement fâcheux jusqu'à environ 40 lieues d'ici, car il faut presque toujours être à l'eau pour trainer les canots.

Nous eûmes au lac St. François deux élans qui firent le commencement de notre chasse. Nous en fîmes fort grande chère. Ces élans sont des animaux, grands comme des mulets et faits à peu près comme eux, sinon qu'ils ont le pied fourchu et des bois fort grands à la tête, qu'ils quittent tous les hivers et qui sont plats comme ceux des daims.

La chair en est fort bonne surtout quand il est gras, et la peau en est fort estimée. C'est ce qu'on appelle ici communément de l'original.

La chaleur qu'il faisoit pour lors et le peu d'expérience que nous avions de la vie des bois, firent que nous laissâmes perdre une bonne partie de notre viande.

La manière de la conserver dans les bois où il n'y a point de sel, est de la couper par plaques fort minces et de l'étendre sur un gril qu'on élève de trois pieds de terre sur la fourche et qui est couvert de petites gaules de bois, sur lesquelles on étend sa viande ; puis on fait du feu dessous le gril et on dessèche au feu et à la fumée

Manière de conserver les viandes.

cette viande, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune humidité dedans, et qu'elle soit sèche comme un morceau de bois et on la met par paquets de 30 ou 40 (1) qu'on enveloppe dans des écorces, et étant ainsi emballée, elle se garderoit 5 ou 6 ans sans se gâter. Lorsqu'on la veut manger, on la réduit en poudre entre deux pierres, et on la met bouillir au bouillon avec du blé d'Inde.

La perte de notre viande fit que presque pendant un mois, nous ne mangeâmes que du blé d'Inde avec de l'eau, car le plus souvent nous n'étions pas en lieu de pêche, et nous n'étions pas dans la saison des bonnes chasses.

2 Août.
Ils entrent
dans le lac
Ontario.

Enfin avec toute notre misère nous découvrîmes le lac Ontario le 2e. jour d'Août qu'on aperçoit comme une grande mer, sans voir d'autre terre que celle qu'on cotoye. Ce qui paroît de terre sur les bords du lac, ne sont que sables et rochers. Il est vrai que dans la profondeur des bois, on y remarque de fort belles terres, surtout le long de quelques rivières qui se déchargent dans le lac.

C'est par ce chemin que les RR. PP. Jésuites vont à leurs missions des Iroquois et c'est dans la rivière d'Onontallé (2) qu'ils prétendent faire leur principal établissement.

Ils y ont à présent 8 ou 10 hommes pour y bâtir une maison et y faire des déserts pour semer des grains. Avant cette année ils n'y avoient qu'un Père et un homme pour chaque nation ; mais ils ont fait cette année un embarquement considérable d'hommes et de marchandises pour commencer un Etablissement qui soit durable, où les missionnaires se puissent retirer de temps en

(1) Livres ?

(2) Onontagué.

temps pour renouveler leurs forces spirituelles et corporelles (1). *Car à vrai dire la vie de missionnaire dans ce pays-ci, est la vie la plus dissipante qu'il se puisse imaginer ; on n'y pense presque qu'aux nécessités corporelles, et l'exemple continuel qu'on a des Sauvages qui ne pensent qu'à satisfaire leur chair, porte l'esprit dans un relâche presque inévitable, si on n'y prend garde.*

Il tombe dans le lac Ontario des rivières qui conduisent dans les bois de 5 nations comme vous le verrez dans la carte.

Le 8 Août nous arrivâmes dans une isle où un Sauvage Sonnontouan, a fait une espèce de maison de campagne, où il se retire l'été pour manger avec sa famille un peu de blé d'Inde et de citrouilles qu'il y a tous les ans. Il s'est si bien caché qu'à moins de savoir l'endroit, on auroit bien de la peine à le trouver ; et il faut qu'ils se cachent ainsi lorsqu'ils sortent de leurs villages, de peur que leurs ennemis qui sont toujours autour d'eux pour les surprendre et les assomer, ne les découvrent. Ce bon homme nous reçut fort bien et nous fit grande chère de citrouilles bouillies à l'eau.

8 Août.
Ils arrivent
près du pays
des Tsonnon-
touans. Rai-
sons qui font
craindre leur
vengeance.

Notre guide voulut demeurer deux jours avec lui, après quoi nous ayant quittés pour aller avertir au village de notre arrivée, nous n'étions pas dans une assurance entière de notre vie auprès de cette nation ; et quantité de raisons nous donnèrent lieu d'appréhender quelque chose de fâcheux.

Premièrement la paix étoit faite depuis très peu de temps et il étoit souvent arrivé à ces barbares de la rompre avec nous lorsqu'elle paroissoit encore mieux affermie que celle-ci, et d'autant plutôt qu'il n'y a point de maîtres parmi eux, chacun étant parfaitement libre de

(1) Voir les *Relations* de 1669 et 1670.

ses actions, de sorte qu'il ne faut qu'un jeune brutal à qui la paix ne plaira pas, ou qui se souviendra qu'un de ses parents a été tué dans les guerres précédentes, pour venir faire quelque acte d'hostilité, et rompre ainsi le traité qui avoit été fait par les vieillards.

En second lieu les Antastoués ou Antastouois, qui sont les Sauvages de la nouvelle Suède qui ont guerre contre les Sonnontouans, font continuellement des courses autour de leur pays, et depuis peu avoient tué 10 hommes dans le lieu même, où nous avons été obligés de séjourner un mois entier.

En troisième lieu, 8 ou 15 jours avant notre départ de Montréal, trois soldats de ceux qui y sont en garnison, étant allés en traite, trouvèrent un Sauvage de Sonnontouan qui avoit quantité de pelleteries, pour lesquelles avoir, ils résolurent d'assassiner ce Sauvage, et le firent en effet (1).

Par bonheur pour nous, la chose fut découverte 5 ou 6 jours avant notre départ et les criminels convaincus furent passés par les armes à la vue de plusieurs Sauvages de Sonnontouan qui étoient pour lors ici, qui s'appaisèrent à la vue de cette justice. Car ils avoient résolu de tuer pour la vengeance du mort qui étoit considérable dans leur nation, tout autant de François qu'ils en pourroient attraper à l'écart.

Jugez, s'il auroit fait bon pour vivre dans ce pays, si nous fussions partis du Montréal avant que l'on eût exécuté ces criminels. Mais toujours quoique le gros de la nation fut appaisé par cette exécution, les parents du mort ne se tenoient pas satisfaits, et vouloient à toutes forces sacrifier à leur vengeance quelques François et s'en vantoient hautement.

(1) Voir *Note III*.

C'est ce qui étoit cause que nous faisons sentinelle toute la nuit et que nous tenions toutes nos armes en bon état. Précautions prises en conséquence.

Cependant je vous puis assurer qu'une personne qui se voit au milieu de toutes ces craintes, et il faut encore ajouter la crainte continuelle de mourir de faim ou de maladie, au milieu d'un bois, sans assistance ; au milieu dis-je de toutes craintes, quand on croit y être par la volonté de Dieu, et dans la pensée que ce que l'on souffre lui est agréable et pourra servir au salut de quelqu'un de ces pauvres Sauvages, non seulement on est sans tristesse, mais encore on goûte une joie sensible au milieu de toutes ces peines.

C'est ce que nous avons plusieurs fois expérimenté, mais principalement Mr. Dollier qui fut malade auprès de Sonnantouan d'une fièvre continue, qui faillit l'emporter en peu de temps. Il me disoit pour lors : " Je suis très content, et j'ai même de la joie de me voir dans l'abandon où je suis de tout secours spirituel et corporel. " Oui," disoit-il " j'aimerois mieux mourir au milieu de ces bois, dans l'ordre de la volonté de Dieu, comme je crois y être, qu'au milieu de tous mes frères dans le Séminaire de St. Sulpice. " Maladie de M. Dollier.

Enfin après 35 jours de navigation fort difficile nous arrivâmes à une petite rivière appelée des Sauvages Karontagoua (1) qui est à l'endroit du lac le plus proche de Sonnantouan, environ 100 lieues vers le Sud Ouest de Montréal. Je pris hauteur en ce lieu avec le baton de Jacob que j'avois porté, le 26 Août 1669, et comme j'avois un fort bel horison du côté du nord, encore qu'on n'y voie non plus de terre qu'en pleine mer, je pris hauteur par derrière, qui est la plus assurée. Je trouvai 10 Août. Ils arrivent à Karontagoua.

26 Août
Latitude de
Karontagoua.

(1) *Kaniataragouat* ou *R. aux Sables*, ou *Irondequat-Bay* ? Cf. Charlevoix. t. 3, p. 223.

donc le soleil distant du zénith de 33 degrés, auxquels j'ajoutai 10 degrés, 12 minutes de déclinaison nord que le soleil avoit ce jour là. L'Equinoxial se trouva éloigné du zénith et par conséquent le pôle arctique élevé sur l'horizon en ce lieu de 43 degrés 12 minutes, qui est la véritable latitude de ce lieu là. Ce qui s'accordoit assez bien avec ce que je trouvois avoir acquis de latitude selon les rhumbs de vent que nous avions courus, suivant l'usage des matelots qui ne laissent pas de savoir la latitude par laquelle ils sont, quoiqu'ils n'aient aucun instrument pour prendre hauteur.

Les Tson-
nontouans
viennent au
devant des
Français.

Nous ne fûmes pas plutôt arrivés en ce lieu que nous fûmes visités de quantité de Sauvages qui nous vinrent faire de petits présents de blé d'Inde, de citrouilles, de mures de haies et de bluets, qui sont des fruits dont ils ont en abondance. Nous leur rendîmes la pareille en leur faisant aussi présent de couteaux, d'aleines, d'aiguilles, de rassades, et autres choses qu'ils estiment et dont nous étions bien munis.

Nos guides nous prièrent d'attendre en ce lieu jusqu'au lendemain et que les Considérables ne manqueroient pas de venir le soir avec des vivres pour nous conduire au village. Et en effet le soir ne fut pas plutôt venu que nous vîmes arriver une grosse troupe de Sauvages avec quantité de femmes chargées de vivres, qui se vinrent cabaner auprès de nous et nous faire du pain de blé d'Inde et de fruits.

Ils ne voulurent point parler là en forme de conseil ; mais nous dirent qu'on nous attendoit au village, et qu'on en avoit envoyé par toutes les cabanes pour assembler les vieillards au conseil qu'on devoit tenir pour apprendre le sujet de notre arrivée.

Nous nous assemblâmes pour lors Mr. Dollier, Mr. de la Salle et moi pour savoir de quelle manière nous agi-

rions, et ce qu'on offriroit pour les présents et combien on en feroit. Et on résolut que j'irois au village avec Mr. de la Salle pour tascher d'avoir un esclave des nations où nous voulions aller pour nous y conduire, et que nous menerions avec nous huit de nos françois. Le reste demeureroit avec Mr. Dollier à la garde des canots.

La chose fut exécutée de cette sorte, et le jour ne parut pas plutôt le lendemain, 12 Août, que nous fûmes avertis par les Sauvages qu'il étoit temps de partir.

Nous nous mîmes donc en chemin 10 François avec 40 ou 50 Sauvages qui nous obligeoient de lieues en lieues de nous reposer de peur de nous fatiguer trop. Et environ à moitié chemin nous trouvâmes une autre troupe de Sauvages qui venoient au devant de nous et nous firent présent de vivres et se joignirent à nous pour retourner au village. Quand nous fûmes environ à une lieue les haltes furent plus fréquentes, et le peuple grossissoit de plus en plus notre troupe, jusqu'à ce qu'enfin nous nous vîmes à la vue du grand village qui est au milieu d'un grand désert d'environ deux lieues de tour. Pour y arriver il faut monter un petit coteau, sur le bord duquel le village est situé.

D'abord que nous eûmes monté ce coteau, nous aperçûmes une grosse troupe de vieillards assis sur l'herbe qui nous attendoient et qui nous avoient aussi laissé une belle place vis à vis d'eux où ils nous convièrent de nous asseoir, ce que nous fîmes.

Au même temps un vieillard qui ne voyoit presque plus et qu'à peine se pouvoit soutenir, tant il étoit vieux, se leva et nous fit d'un ton animé une harangue par laquelle il nous témoignoît la joie de notre arrivée ; que nous pourrions regarder les Sonnantouans comme nos frères et qu'ils nous regardoient comme les leurs, et qu'en cette vue ils nous prioient d'entrer dans leur villa-

12 Août.
MM. de Galignée et de la Salle se rendent au village.

Leur réception.

ge où ils nous avoient préparé une cabane, en attendant que nous ouvrissions notre pensée. Nous les remercîmes de leur civilité, et leur fîmes dire par notre interprète que le lendemain nous leur dirions le sujet de notre voyage.

Cela fait, un Sauvage qui faisoit la charge d'introducteur des ambassadeurs, se présenta pour nous conduire à notre logis. Nous le suivîmes, et il nous mena dans la plus grande cabane du village, où l'on nous avoit préparé notre demeure, avec ordre aux femmes de cette cabane de ne nous laisser manquer de rien. Et en effet, elles furent toujours fort fidèles pendant que nous fûmes là, à nous faire chaudière et nous apporter le bois nécessaire pour éclairer la nuit.

Ce village comme tous ceux des Sauvages n'est autre chose qu'un amas de cabanes entourées d'une palissade de perches de 12 ou 13 pieds de haut ; liées ensemble par le haut, et plantées en terre avec de grands tas de bois à hauteur d'homme par derrière ces palissades, sans que les cabanes soient autrement flanquées ; mais seulement un simple enclos tout carré, de sorte que ces forts ne sont d'aucune défense, outre qu'ils n'ont presque jamais de soin de se placer sur le bord de quelque ruisseau ou fontaine, mais quelque côteau, où ils sont pour l'ordinaire assez éloignés de l'eau.

Dès le soir du 12, nous vîmes arriver tous les considérables des autres villages pour se trouver au conseil qui se devoit tenir le lendemain.

Population
et villages des
Tsonnontouans.

La nation des Sonnontouans est la plus nombreuse de tous les Iroquois : elle est composée de 4 villages dont 2 renferment chacun 100 cabanes, et les deux autres environ 30 cabanes, et en tout peut-être 1000 ou 1200 hommes capables de porter les armes. Ces deux grands vil-

lages sont environ à 6 ou 7 lieues l'un de l'autre et tous deux à 6 ou 7 lieues du bord du lac.

Enfin le 13 Août étant arrivé, les Sauvages s'assemblèrent dans notre cabane au nombre de 50 ou 60 considérables de la nation. Leur coutume est en entrant de se mettre dans la place la plus commode de celles qu'ils trouvent vides, sans considération d'aucun rang ; et de prendre d'abord du feu pour allumer leurs pipes qui ne leur sortent point de la bouche pendant tout le temps du conseil, et disent que les bonnes pensées viennent en fumant.

Quand nous vîmes l'assemblée assez nombreuse, nous commençâmes à parler d'affaires, et *ce fut pour lors que* 13 Août. Ils exposent leur demande dans le conseil. *Mr. de la Salle avoua qu'il n'étoit point capable de se faire entendre.* La Salle avoue son ignorance.

D'autre part, mon interprète dit qu'il ne savoit pas assez de François pour se faire tout à fait bien entendre à nous, ainsi nous jugeâmes plus à propos de nous servir de l'homme du père Fremin pour faire notre harangue et nous rapporter ce que les Sauvages diroient ; et en effet là chose se passa ainsi,

Il est à remarquer que le père Fremin n'étoit pas alors au lieu de sa mission, mais il étoit allé depuis peu de jours à Onontané pour une assemblée qui s'y devoit tenir de tous les jésuites répandus dans les cinq nations iroquoises (1). Il n'y avoit pour lors que l'homme du Père Fremin qui nous servit d'interprète.

Notre premier présent fut d'un pistolet à deux coups qui valoit 60 livres, et la parole que nous joignîmes au présent fut que nous les regardions comme nos frères et qu'en cette qualité nous étions si fort dans leurs intérêts que nous leur faisons présent de ce pistolet à deux

(1) Voir *Relations* de 1670, ch. IX, *édit. de Québec*, p. 75.

coups afin que d'un coup ils pussent tuer les Loups, et de l'autre les Andostoués, qui sont deux peuples contre lesquels ils ont une guerre cruelle.

Le 2ème présent fut de 6 chaudières, 6 haches, 4 doz. de couteaux et cinq ou six livres de grosses rassades, et la parole fut que nous venions de la part de l'Onontio ; c'est ainsi qu'ils appellent Mr. le gouverneur, pour affermir la paix.

Enfin le 3ème présent fut de 2 capots, 4 chaudières, 6 haches et quelques rassades et la parole fut que nous venions de la part d'Onontio pour voir les peuples nommés par eux les Touguenha (1), situés sur la rivière d'Ohio et que nous leur demandions un esclave de ce pays là pour nous y conduire. Ils jugèrent qu'il falloit penser à la proposition, ainsi ils attendirent le lendemain à nous répondre.

Ces peuples ont cette manière d'agir qu'ils ne parlent d'aucune affaire qu'ils ne fassent quelque présent comme pour servir de mémorial de la parole qu'ils donnent.

14 Août.
Réponse des
Sauvages.

Le lendemain venu, ils se rendirent tous de bon matin chez nous et le plus considérable d'entre eux fit présent d'un collier de porcelaine pour nous dire que nous étions les bien venus chez nos frères. Le 2ème présent fut un second collier de porcelaine pour nous dire qu'ils étoient bien résolus d'entretenir la paix avec les François et que ceux de leur nation n'avoient jamais fait la guerre aux François, qu'ils ne vouloient pas commencer dans un temps de paix. Par le 3ème présent ils dirent qu'ils nous donneroient un esclave, comme nous le demandions, mais qu'ils nous prioient d'attendre que leurs gens fussent revenus de la traite des Hollandois, où ils avoient

(1) Voir *Relations* de 1660, p. 7 ; 1662, p. 2 ; 1670, p. 45, 76, 91, etc.

mené tous leurs esclaves, et que pour lors ils ne man-
queroient pas de nous en donner un.

Nous leur dîmes de ne nous pas faire attendre plus de
huit jours parce que la saison pressoit : et ils nous le pro-
mirent. Cela fait chacun s'en alla chez soi.

Cependant on nous traitoit le mieux que l'on pouvoit et chacun à l'envie nous faisoit festin à la mode du pays. Ils sont bien traités—Mets des Sauvages.
Il faut que je vous avoue que plusieurs fois, j'ai eu plus d'envie de rendre ce que j'avois dans l'estomac que d'y mettre quelque chose de nouveau. Les grands mets dans ce village où ils ont rarement de la viande fraîche est d'un chien dont ils grillent le poil sur des charbons. Après l'avoir bien raclé, ils le coupent par morceaux et le mettent à la chaudière. Puis quant il est cuit, ils vous en servent un morceau de trois ou 4 livres dans un plat de bois, qui n'a jamais été frotté d'aucun torchon que des doigts de la maîtresse du logis qui paroissent tout cuits (1) par la graisse qui est toujours dans leur plat de l'épaisseur d'un.....(?)

Un autre de leurs plus grands ragouts est de la farine de blé d'Inde cuite à l'eau et puis servie dans un plat de bois, avec deux doigts d'huile d'ours, de tournesol ou de noix par dessus. Il n'y avoit pas un enfant dans le village qui ne s'empressât à nous apporter tantôt des cannes de blé d'Inde, tantôt des citrouilles, tantôt d'autres petits fruits qu'ils vont cueillir dans les bois.

Nous passâmes ainsi le temps pendant 7 ou 8 jours at- M. de Gali- née visite une source dont l'eau s'en- flamme.
tendant toujours qu'il revint de traite quelqu'esclave pour nous donner. Et ce fut pendant ce temps là, que pour me désennuyer, j'allai avec Mr. de la Salle sous la conduite de deux Sauvages, voir environ à 4 lieues vers le midi du village où nous étions, une fontaine assez ex-

(1) Ecrits ?

traordinaire. Elle forme un petit ruisseau en sautant d'un rocher assez haut. L'eau est fort claire, mais elle a une mauvaise odeur semblable à celle des boues de Paris, lorsqu'on remue avec le pied la boue qui est au fond de l'eau. Je mis le flambeau dedans et incontinent cette eau conçut le feu, comme pourroit faire l'eau de vie, et elle ne s'éteint point qu'il ne vienne de la pluie. Cette flamme est parmi les Sauvages une marque d'abondance, ou de stérilité lorsqu'elle a les qualités contraires. Il n'y a aucune apparence de soufre ni de salpêtre, ni d'aucune autre matière combustible. L'eau n'a même aucun goût ; et je ne puis dire ni penser autre chose de meilleur sinon que cette eau passe par quelque terre alumineuse dont elle tire cette qualité combustible.

L'eau de vie des Hollandais. — On craint la vengeance des Sauvages. Ce fut aussi pendant ce temps là que l'on apporta de l'eau de vie des Hollandais aux villages, dont plusieurs Sauvages s'enivrèrent (1).

Il vint même plusieurs fois, des parents de celui qui avoit été tué au Montréal, peu de jours avant que nous ne partissions, qui nous menacèrent dans leur ivrognerie de nous vouloir casser la tête, et c'est une coutume assez commune parmi eux lorsqu'ils ont quelqu'ennemi, de s'enivrer et d'aller ensuite leur casser la tête ou les tuer à coups de couteaux, afin de pouvoir dire ensuite qu'ils ont fait ce méchant coup dans un temps où ils n'avoient point d'esprit. Ils ont même cette coutume de ne point pleurer ceux qui sont morts de cette manière, de peur de faire de la peine à celui qui est vivant en le faisant souvenir de son forfait.

Cependant nous nous sommes toujours si bien tenus sur nos gardes qu'il ne nous est arrivé aucun accident.

(1) Voir sur ce commerce les *Relations* de 1668, 1669, 1670, etc.

Enfin ce fut pendant ce temps là que je vis le plus triste spectacle que j'aie vu de ma vie (le supplice d'un prisonnier de 18 à 20 ans que les guerriers amenèrent au village sur le soir.) Le lendemain de grand matin une grosse troupe de gens entrèrent dans notre cabane pour nous dire que ce prisonnier alloit être brûlé et qu'il avoit demandé à voir des Mestigouches. (1) Je courus à la place publique pour le voir et je le trouvai déjà sur l'échafaud où on l'attachoit pieds et mains à un poteau. Je fus étonné d'entendre de lui quelques mots algonquins que je reconnus quoique de la manière qu'il les prononçait ils parussent assez difficiles à reconnaître. Enfin il me fit concevoir qu'il auroit bien voulu que son supplice eut été différé jusqu'au lendemain. S'il avoit parlé bon Algonquin je l'eusse entendu, mais sa langue différoit encore plus de l'Algonquin que celle des Outaouacs ; ainsi je ne l'entendois que bien peu.

Je fis parler aux Iroquois par notre interprète hollandois, mais il me dit qu'il avoit été donné à une vieille à la place de son fils qui avoit été tué et qu'elle ne le pouvoit voir vivre, et que toute la parenté s'intéressoit fort en sa douleur, qu'ils ne pouvoient retarder son supplice, les fers étoient au feu pour tourmenter ce pauvre misérable.

Pour moi je dis à notre interprète de le demander pour l'esclave qu'on nous avoit promis, et que je ferois présent à la vieille à qui il étoit, mais notre interprète ne voulut jamais faire cette proposition, disant que ce n'étoit point la coutume parmi eux et que cela étoit trop

(1) Les premiers Algonquins qui virent des Français les appelèrent *Ouemichtigouchiou*, c'est-à-dire *hommes qui ont des canots de bois*. Par corruption, *Mistigouche* signifiait *français, étrangers*. Il est probable que ce jeune prisonnier n'avait jamais vu d'européens.

important. Je le menaçai même pour lui faire dire ce que je désirois mais je n'en pus venir à bout ; parcequ'il étoit têtue comme un hollandois, et il s'enfuit de moi.

Je demeurai donc seul auprès du pauvre patient qui voyoit devant lui les instruments de son supplice. Je taschai de lui faire comprendre qu'il ne pouvoit plus avoir recours qu'à Dieu et qu'il lui fit cette prière : "*toi qui as tout fait aie pitié de moi. Je suis fâché de ne t'avoir pas obéi ; mais si je vivois je t'obéirois entièrement.*" Il m'entendoit mieux que je ne l'entendois, parceque tous les peuples voisins des Outaouacs entendent l'Algonquin. Je ne crus pas le pouvoir baptiser, tant parce que je ne l'entendois pas assez pour connoître les dispositions où il étoit, que parce que les Iroquois me pressèrent de le quitter pour commencer leur tragédie et d'ailleurs je crus que l'acte de contrition que je lui faisois faire, le pouvoit sauver. Si j'avois prévu cet accident, dès le soir précédent, je l'aurois assurément baptisé, parceque j'aurois eu pendant la nuit le temps de l'instruire. Mais je ne pus faire autre chose pour lors que de l'encourager à souffrir patiemment et d'offrir à Dieu ses tourments en lui disant souvent : "*toi qui as tout fait aye pitié de moi*", ce qu'il répétoit les yeux élevés vers le ciel.

En même temps je vis approcher le principal des parents du mort avec un canon de fusil rougi jusqu'au milieu ce qui m'obligea à me retirer—les autres commencèrent à trouver mauvais que je l'encourageasse, d'autant que c'est parmi eux mauvais augure que les prisonniers souffrent patiemment le supplice. Je m'arrêtai donc avec douleur et à peine avois-je tourné la tête que ce barbare d'iroquois lui appliqua son canon dessus le pied ce qui fit faire un haut cri à ce pauvre misérable et me fit tourner vers lui.

Je me retirai à la cabane où nous logions tout plein

de douleur de n'avoir pu sauver ce pauvre esclave et ce fut pour lors que je connus plus que jamais de quelle importance il étoit de ne se point engager parmi les nations de ces pays ici, qu'on ne sut leur langue, ou qu'on ne fut assuré de son interprète. Et je puis dire que le défaut d'un interprète qui fut en notre main empêcha l'entière réussite de notre voyage.

J'étois en notre cabane à prier Dieu fort triste, Mr. de la Salle vint qui me dit qu'il appréhendoit que dans le tumulte où il voyoit tout le village, il y avoit lieu d'appréhender qu'on ne nous fit quelqu'insulte, qu'il y avoit plusieurs personnes qui s'ennivroient ce jour là, et qu'enfin il étoit résolu de s'en aller au lieu où étoient les canots et le reste de notre monde. Je lui dis que j'étois prêt de le suivre et que demeurant avec lui j'avois peine à me tirer de l'esprit ce pitoyable spectacle. Nous dîmes à 7 ou 8 de nos gens qui étoient pour lors avec nous de se retirer pour ce jour là, dans un petit village qui étoit à demi-lieue du grand où nous étions, de peur de quelqu'insulte et nous nous en allâmes, Mr. de la Salle et moi, trouver Mr. Dollier à six bonnes lieues du village.

Nous retournâmes quelque temps après au village pour faire par les cabanes la cueillette de blé d'Inde dont nous avions besoin pour notre voyage, que les femmes du village nous apportoit chacune selon son moyen et nous fallut la porter sur le col six grandes lieues de chemin qu'il y avoit depuis le village jusqu'au lieu où nous étions cabanés.

Pendant notre séjour au village nous nous étions enquis avec exactitude du chemin qu'il falloit tenir pour arriver à la rivière d'Ohio, et tout le monde nous dit que pour l'aller trouver de Sonnantouan, il y avoit 6 journées par terre, d'environ 12 lieues chacune, ce qui

MM. de Gallinée et de la Salle se retirèrent vers leurs canots pour éviter les insultes des Sauvages.

Ils retournent plus tard au village.

Distance des Sonnantouans à la rivière Ohio.

nous fit croire qu'il n'étoit pas possible que nous l'allassions trouver par là ne pouvant qu'à peine porter pour un si long chemin que ce qui nous étoit nécessaire pour vivre, bien loin de pouvoir porter notre bagage. Mais à même temps on nous dit qu'en allant trouver le lac Erie en canot, nous n'aurions que trois jours de portage pour aller trouver cette rivière beaucoup plus près des peuples que nous cherchions, que nous la trouverions allant par Sonmontouan.

Les guides
sont refusés.

Mais ce qui nous empêcha plus que tout, fut que les Sauvages dirent à notre interprète hollandois, qu'il n'avoit point d'esprit de vouloir aller aux Touguenha qui étoient des peuples entièrement méchants, qui tâcheroient de découvrir le soir notre feu et viendroient ensuite la nuit nous tuer à coup de flèche, dont il nous auroient plutôt couverts que nous nous en fussions aperçus. Et de plus que nous courions grand risque le long de la rivière d'Ohio de rencontrer les Anastois (1) qui nous casseroient infailliblement la tête; et que pour cette raison les Sonmontouans ne vouloient pas venir avec nous, de peur qu'on ne crût qu'ils étoient cause de la mort des François, et qu'ils avoient bien de la peine à se résoudre à donner un guide, de peur qu'Onontio ne leur imputât notre mort, et ne vint ensuite leur faire la guerre pour la venger.

Ces discours se tenoient sans que nous en sussions aucune chose, mais j'étois tout étonné de voir se ralentir l'ardeur de mon Hollandois, qui ne me chantoit autre chose, sinon que les Sauvages où nous voulions aller ne valoient rien et qu'ils nous tueroient infailliblement. Et lorsque je lui disois qu'il n'y avoit rien à craindre en faisant bonne sentinelle, il me répondit que les sentinel-

(1) Andastois ?

les étant auprès du feu ne pouvoient appercevoir ceux qui viendroient la nuit à l'abri des arbres et des broussailles.

Enfin par tous ses discours, il me faisoit voir qu'il étoit épouvanté et en effet il ne poursuivit plus l'affaire de guide avec autant d'ardeur qu'auparavant ; et d'ailleurs les Sauvages furent embouchés : ainsi ils nous tenoient toujours de jour à autre disant que leurs gens tardoient de revenir de traiter plus qu'ils n'avoient pensé.

Peine que
fait éprouver
ce contre-
temps.

Nous souffrions beaucoup de ce retardement parce que nous perdions le temps qui étoit fort beau pour la navigation et que nous ne pourrions espérer d'hiverner dans aucune nation si nous tardions plus longtemps, ce que Mr. de la Salle regardoit comme une mort assurée, à cause que nous n'étions pas assurés (1) de vivre dans les bois. Cependant nous avons, grâce à Dieu, expérimenté le contraire.

Nous fûmes retirés de toutes ces peines par l'arrivée d'un Sauvage qui venoit des hollandois et cabana au lieu où nous étions. Il étoit d'un village d'iroquois des 5 nations ramassées au bout du lac Ontario pour la commodité de la chasse du chevreuil et de l'ours qui est abondante en ce lieu là. Ce Sauvage nous assura que nous n'aurions aucune peine à trouver un conducteur et qu'il y avoit quantité d'esclaves des nations où nous souhaitions d'aller et que très volontiers il nous y conduiroit. Nous crûmes qu'il étoit bon de prendre ce parti, tant parce que nous faisions toujours notre route et nous approchions du lieu où nous voulions aller que parce que ce village n'étant que de 18 ou 20 cabanes, nous nous persuadâmes que nous en serions facilement les

Les voy-
geurs sont ti-
rés d'embar-
ras.

(1) Habitues ?

maîtres et que nous leur ferions faire par crainte une partie de ce qu'ils ne voudroient pas faire par amitié.

Rivière et
chute de Nia-
gara.

Sur cette espérance nous quittâmes là les Sonnon-touans. Nous trouvâmes une rivière large d'un demi quart de lieue et entièrement rapide qui est la décharge ou communication du lac Erie avec le lac Ontario. La profondeur de ce fleuve (car c'est proprement celui de St. Laurent,) est prodigieuse en cet endroit, car des l'abord il y a 15 ou 16 brasses d'eau, ce que nous expérimentâmes en tendant notre ligne. Cette décharge contient à 10 ou 12 lieues de son embouchure dans le lac Ontario une des plus belles cataractes ou chute d'eau qui soient au monde, car tous les Sauvages à qui j'en ai parlé m'ont dit que le fleuve tomboit en cet endroit d'un rocher plus haut que ne le sont les plus hauts pins, c-à-d d'environ 200 pieds. Aussi l'entendîmes-nous du lieu où nous étions. Mais cette chute donne une telle impression à l'eau, que quoique nous en fussions à 10 ou 12 lieues, l'eau est si rapide qu'à grand peine la peut-on remonter à l'aviron.

Ils arrivent
à Tinaoua-
toun.

(2) Trente ?

L'envie que nous avons de nous rendre à notre petit village appelé Ganastogué Sonnon-toua *Outinaouatoua*(1) nous empêcha d'aller voir cette merveille. Je vous laisse à penser si ce n'est pas une belle cascade de voir toute l'étendue de ce grand fleuve qui à son embouchure a trois (2) lieues de large, se précipiter de 200 pieds de haut avec un bruit qu'on entend non seulement du lieu où nous étions qui en est à 10 ou 12 lieues, mais encore de l'autre coté du lac Ontario vis à vis de cette embouchu-

(1) Il faut lire sans doute : "*Ganastogué* en Tsonnoutonan, ou *Tinaouatoua*." C'est en effet ce dernier nom qu'on verra répété plus loin. Cependant Charlevoix, dans sa carte de la Louisianne, etc. faite par Bellin met au fond du lac Ontario, un village du nom de *Quinaouatona*. Dans l'*Hist. de la Col. Franç.*, carte du "Pays des cinq Nations", on trouve *Quinaouatoua*, et *Tina-Toua*, nom de la *Rivière Rapide*, carte de M. de Galinée. Voir cette carte.

re, où Mr. Trouvé m'a dit l'avoir entendu. Nous passâmes donc cette rivière et enfin au bout de cinq jours de marche nous arrivâmes au bout du lac Ontario où est une belle grande anse de sable (1) au fond de laquelle est l'embouchure d'un autre petit lac qui s'y décharge, dans laquelle nos guides nous firent entrer environ demi-lieue, et puis décharger nos canots dans l'endroit le plus proche du village qui en est pourtant à 5 ou 6 bonnes lieues.

Ce fut en ce lieu là qu'en attendant que les considérables du village vinrent nous trouver avec du monde pour emporter notre bagage, Mr. de la Salle allant à la chasse en rapporta une grosse fièvre qui le mit en peu de jours fort bas ; quelques uns disent que ce fut à la vue de trois gros serpents à sonnette qu'il trouva dans son chemin, montant à un rocher, que la fièvre le prit.

Mr. de la Salle tombe malade.

Enfin il est certain que c'est une très laide vision, car ces animaux ne sont pas craintifs comme les autres serpents, mais attendent un homme de pied ferme, se mettant d'abord en défense, et se pliant la moitié du corps, depuis la queue jusqu'au milieu, comme si c'étoit un cable, et tenant le reste du corps tout droit, et s'élançant quelque fois jusqu'à trois ou quatre fois, faisant toujours grand bruit de la sonnette qu'il porte au bout de la queue. Il y en a en quantité en ce lieu là, gros comme le bras, de 6 à 7 pieds de long, tout noirs. La sonnette qu'il porte au bout de la queue et qu'il agite fort vite rend un son pareil à celui que feroient plusieurs graines de melon ou de citrouilles renfermées dans une boîte.

Serpents à sonnettes.

Enfin après trois jours d'attente, les considérables et presque tout le monde du village vinrent nous trouver. Nous tîmes le conseil dans notre cabane, où mon hol-

Les habitants du village viennent les trouver.

(1) Probablement la baie de Burlington.

landois réussit mieux que nous n'avions fait au grand village ; nous fîmes deux présents pour avoir deux esclaves, et un troisième pour faire porter nos hardes au village. Les Sauvages nous firent deux présents : le 1er de 14 ou 15 peaux de chevreuil passées, pour nous dire qu'ils nous alloient mener à leur village ; mais qu'ils n'étoient qu'une poignée de monde incapable de nous résister et qu'ils nous prioient de ne leur point faire de mal, et de ne les pas brûler comme les François avoient brûlé Agnieronont. Nous les assurâmes de notre bonne volonté.

Ils nous firent encore présent d'environ 500 grains de porcelaine et enfin de deux esclaves pour nous conduire. L'un étoit de la nation des Chaouanons, et l'autre étoit de celle des Nez-percé. Tous deux bons chasseurs et qui témoignaient être de bonne volonté. Le chaouanon échut à Mr. de la Salle et l'autre nous échut.

Ils nous dirent encore que le lendemain ils nous aideroient à porter nos hardes à leur village, afin d'aller de là nous rendre sur le bord d'une rivière où nous pourrions nous embarquer pour entrer dans le lac Erie.

Nous fûmes les plus contents du monde des habitants de ce petit village, qui nous régalerent de leur mieux ; et Mr. Dollier ne pouvoit contenir la joie qu'il avoit de se voir en si beau chemin d'arriver bientôt parmi les peuples auxquels il vouloit consacrer le reste de ses jours. Car il avoit résolu de ne jamais revenir s'il pouvoit trouver quelque nation qui l'eut voulu recevoir. Nous entretenîmes notre guide qui nous assura que dans un mois et demi de bonne marche, nous pourrions arriver aux premières nations qui sont sur la rivière d'Ohio dans les bois, parcequ'il n'y avoit pas moyen d'atteindre aucune nation devant les neiges. Nous dévorions en esprit toutes ces difficultés, et ne faisons état de rien,

pourvu que nous pussions aller où nous pensions être appelés de Dieu.

Nous partîmes de ce lieu avec plus de 50 Sauvages ou Sauvagesses environ le 22 Septembre, et nos Sauvages nous ménageant, nous firent employer demi journée à faire notre portage jusqu'au village qui n'étoit pourtant qu'à environ 5 lieues. Nous cabanâmes donc aux environs du village et nous apprîmes là qu'il étoit arrivé au village où nous allions deux François qui venoient des Outaouacs. Ces nouvelles nous surprirent parce que nous ne pensions pas qu'il y eut aucun françois en campagne de ce côté là. Cependant deux des plus considérables nous quittèrent pour aller recevoir ces nouveaux hôtes, et nous poursuivîmes le lendemain notre chemin avec la fatigue que vous pouvez penser, quelque fois dans l'eau à mi-jambe, outre l'incommodité des fardeaux que les branches des arbres nous accrochent et nous font reculer 3 ou 4 pas. Mais enfin on ne sent guère ces fatigues-là quand on croit par elles plaire à Dieu, et pouvoir lui rendre service.

Enfin nous arrivâmes à *Tinaoutoua*, le 24 sept. et trouvâmes que le François qui étoit arrivé le jour précédent étoit un nommé Jolliete (1) qui étoit parti avant nous de Montréal avec une flotte de 4 canots chargés de marchandises pour les Outaouacs, et qui avoit eu ordre de Mr. le gouverneur de monter jusque dans le lac Supérieur pour découvrir où étoit une mine de cuivre dont on voit ici les morceaux qui n'ont presque pas besoin d'être raffinés tant le cuivre est bon et pur ; mais il n'avoit pu voir cette mine à cause que le temps le pressoit pour son retour.

Cependant la maladie de Mr. de la Salle commençoit à lui ôter l'envie de passer plus loin, et le désir de voir le Montréal commençoit à le presser. Il ne nous en avoit

22 Sept.
On se met
en marche
pour Tinaou-
atoua.

23 Septem.

24 Septem.
Leur arrivée.
Rencontre de
Jolliet.

(1) Voir Note
IV.

Les mission-
naires chan-
gent leur iti-
néraire.

point parlé, mais nous nous en étions bien aperçus. Et d'ailleurs le chemin que Mr. Jolliet avoit fait, avec la nouvelle qu'il nous apprit qu'il avoit envoyé de son monde, chercher une nation d'Outaouacs fort nombreuse nommée les Pouteoutamis où il n'y avoit jamais eu de missionnaires, et quelque peuple étoit voisin des Iskoutegas (1), et la grande rivière qui menoit aux Chaouanons, nous fit envie à Mr. Dollier et à moi d'aller chercher la rivière où nous voulions entrer, par le côté des Outaouacs plutôt que par celui des Iroquois, parceque le chemin nous en sembla beaucoup plus facile, et que nous savions tous deux la langue Outaouaise.

Un autre accident nous confirma dans cette pensée, (c'est que le Sauvage qui devoit nous servir de guide s'étant enivré et s'étant fort fâché de ce que je voulus l'empêcher de donner pour cette eau de vie le capot que nous lui avions donné) il alla quérir tout ce que nous lui avions donné et nous le rendit. Mais il n'eut pas plutôt quitté qu'il se présenta un Chaouanon pour nous conduire que nous primes au mot.

Si la mission de Mr. Dollier *n'avoit point été pour les Outaouacs à l'exclusion des Iroquois*, il se fut arrêté dans

(1) On pourrait peut-être lire : "lequel peuple étoit, etc." Les voisins des Pouteoutamis étoient : 1o. les *Kiskacous*, *Kiskacoueiak*, *Kichkaoueiak*, Cf. *Relations* 1658, 1667, 1670, 1673 ; 2o. les *Mascoutins* dont le nom est aussi écrit *Makskouteng*, *Machkoutensh*, Cf. *Relations* 1670, 1673. Si l'on prend pour radical de ces noms *Machkouté*, *prairie*, ils signifieront *Nation de la Prairie*. Au contraire si l'on prend *Ichkouté*, *feu*, ils signifieront *Nation du Feu* : c'est en effet ainsi qu'on désigne les Mascoutins. Il paraît évident que Jolliet vouloir parler de ces derniers. Quelques mois après cette tentative de Jolliet, le 17 Février 1670, le P. Allouez pénétrait chez les Pouteoutamis, appelé, dit-il, "pour adoucir quelques jeunes François, qui étant parmi eux pour le négoce, les menaçoient et les maltraitoient." Seraient-ce les envoyés de Jolliet qui se conduisaient ainsi ? Cf. La Potherie, t. II, ch. 8. La *grande rivière qui menoit aux Chaouanons* en partant des villages Pouteoutamis doit être l'Ouabache.

ce village, où on l'en pressa tout à fait, avec toutes les protestations imaginables de s'appliquer à la prière tout de bon. Mais il fallut passer sans leur pouvoir faire autre bien que de les confirmer dans les bons desseins qu'ils avoient et leur promîmes que les robes noires de Kenté les viendroient voir l'hiver prochain. Et en effet nous en écrivîmes à Mr. de Fenelon qui faisoit la mission avec fruit à Kenté, et Mr. Trouvé nous fit la grâce d'accomplir la parole que nous leur avions donnée et d'y venir annoncer la parole de Dieu dès le mois de Novembre suivant.

Mr. Jolliet nous fit offre d'une description qu'il avoit de sa route depuis les Outaouacs que j'acceptai, et la réduisîs dès lors en carte marine qui nous a beaucoup servi pour nous conduire, Dieu nous ayant été notre second guide de la manière que je dirai après.

Enfin Mr. de la Salle nous croyant dans le dessein de partir dans deux ou trois jours pour nous rendre sur le bord de la rivière qui devoit nous conduire au lac Erie, s'ouvrit à nous, et nous dit que *l'état de sa santé* ne lui permettoit plus de penser au voyage qu'il avoit entrepris avec nous. Il nous prioit de l'excuser s'il nous abandonnoit pour retourner au Montréal, et qu'il ne pourroit se résoudre à hiverner avec ses gens au milieu d'un bois, où le peu d'adresse et d'habitude qu'ils avoient les pouvoient faire mourir de faim.

Le dernier jour de Septembre Mr. Dollier dit la Sainte Messe pour la seconde fois dans ce village, où nous communîâmes pour la plupart, tant du côté de Mr. de la Salle, que du nôtre, pour nous unir dans N. S. dans un temps où nous [nous] voyions tout prêts de nous séparer. Jusqu'ici nous n'avions jamais manqué d'entendre la Ste. Messe trois fois la semaine, que Mr. Dollier nous disoit sur un petit Autel préparé avec des avirons sur

On les presse de s'arrêter à Tinaouata.

Jolliet indique la route qu'il a suivie.

La Salle se décide à retourner à Montréal-Séparation.

des fourches et entouré des voiles de nos canots. Et nous prenions là, le plus que nous pouvions, garde de n'être point vu des Sauvages qui eussent pu se railler de notre Sainte cérémonie, de sorte que nous avons eu le lieu et l'honneur d'offrir le Saint Sacrifice de la messe en plus de 200 endroits où il n'avoit jamais été offert.

Nous n'eûmes point de peine à persuader à nos hommes de nous suivre. Il n'y en eut pas un qui eut pour lors envie de nous quitter, et on peut dire avec vérité qu'on remarquoit plus de joie dans ceux qui alloient s'exposer à mille périls que dans ceux qui retournoient dans un lieu d'assurance, quoique ceux-ci nous regardoient comme des gens qui alloient s'exposer à la mort, *comme en effet ils le publièrent dès qu'ils furent arrivés ici* (1), et firent beaucoup de peine à tous ceux qui prenoient quelque intérêt à nos personnes.

1 Octobre.
Départ de Tinaouatoua.

Nous partîmes donc de Tinaouatoua le 1er 8bre 1669 accompagnés de bon nombre de Sauvages qui nous aidèrent à porter nos canots et nos hardes, et après avoir fait environ 9 ou 10 lieues en 3 jours, nous arrivâmes sur le bord de la rivière que je nomme *rapide* (2), à cause de la violence avec laquelle elle marche quoiqu'elle n'ait pas beaucoup d'eau, car en beaucoup d'endroits nous ne trouvions pas de quoi faire passer nos canots qui ne tiroient pas un pied d'eau ; nous étions 12 personnes et avions trois canots.

4 Octobre.

On dit la Ste. Messe le 4, jour de St. François.

13. [12] Octo.
Ils arrivent
au lac Erié.

Enfin après 8 jours de marche pendant lesquels il nous falloit toujours être à l'eau, puis trainer les canots, nous arrivâmes le 13 ou le 14 au bord du lac Erie qui nous parut du bord comme une grande mer à cause

(1) C'est-à-dire à Montréal. Voir Note V.

(2) C'est très probablement la Grande Rivière.

qu'il souffloit pour lors un grand vent du sud et qu'il n'y a peut-être point de lac dans tout le pays où les vagues s'élèvent si haut à cause de sa grande profondeur et de sa grande étendue.

Au bout de 3 jours pendant lesquels nous ne fîmes que 21 ou 22 lieues, nous trouvâmes un endroit qui nous parut propre à y passer l'hiver et nous nous y cabanâmes à l'embouchure d'une jolie rivière. La chasse y fut abondante : nous y tuâmes quantité de cerfs, de biches et de chevreuils, de sorte que nous commençâmes à ne plus craindre de pâtir pendant l'hiver. Nous boucanâmes la viande de 9 grandes bêtes qui eut pu se conserver deux ou trois ans. Nous fîmes bonne provision de noix et chataignes qui étoient là en grande quantité.

16 Octobre
Ils s'arrêtent
pour passer
l'hiver.—Pro-
visions qu'ils
amassent.

Nous avions bien dans notre magasin 23 ou 24 minots de ces fruits, outre les pommes, les prunes et les raisins et les aticas dont nous eûmes abondance pendant l'automne.

Je vous dirai en passant que la vigne ne vient ici que dans du sable, sur le bord des lacs et des rivières ; mais quoiqu'elle n'ait aucune culture, elle ne laisse pas de produire des raisins en grande quantité, aussi gros et aussi doux que les plus beaux de France.

Ils fabri-
quent du vin
avec la vigne
sauvage.

Nous en fîmes même du vin dont Mr. Dollier dit la Ste. Messe tout l'hiver, et qui étoit aussi bon que le vin de grave : c'est un gros vin noir comme celui là. On ne voit ici que du raisin rouge, mais en si grande quantité que nous avons trouvé des endroits où on auroit fait facilement 25 ou 30 barriques de vin.

Ce pays, que j'appelle le *paradis terrestre du Canada*, est si plein de bêtes que nous y avons vu une fois plus de 100 chevreuils en une seule bande, des troupes de 50 ou

60 biches, et des ours plus gras et de meilleur goût que les plus savoureux cochons de France.

Ils passent
l'hiver très-
heureuse-
ment.

Nous ne pouvions pas passer l'hiver sur le bord du lac à cause des grands vents dont nous eussions été battus, c'est pourquoi nous choisîmes un fort bel endroit sur le bord d'un ruisseau environ un quart de lieue dans les bois où nous nous cabanâmes. Nous dressâmes un joli autel au bout de notre cabane, où nous avons eu lieu d'entendre, sans manquer, la Ste. Messe trois fois la semaine, avec la consolation que vous pouvez penser de nous voir avec notre Bon Dieu au milieu des bois, dans une terre, où jamais aucun Européen n'avoit été. Mr. Dollier nous disoit souvent que cet hiver nous devoit valoir pour notre éternité plus que les dix meilleures années de notre vie. On s'y confessoit souvent, on y communioit de même. Enfin nous y avions notre messe paroissiale les fêtes et dimanches avec les instructions nécessaires. La prière soir et matin et tous les autres exercices du chrétien. L'oraison se faisoit avec tranquillité au milieu de cette solitude où nous ne vîmes aucun étranger pendant trois mois. Au bout desquels nos gens trouvèrent en chassant quelques Iroquois qui venoient en ce lieu pour y faire la chasse du castor. Ils nous visitoient, et nous trouvoient dans une fort bonne cabane dont ils admiroient la situation, et ensuite amenoient tous les Sauvages qui passaient par là pour la voir. Aussi l'avions-nous bâtie de sorte que nous eussions pu nous y défendre longtemps contre les barbares s'il leur eut pris envie de nous venir faire insulte.

1670.

Heureusement l'hiver se passa en ce lieu avec toute la douceur possible. S'il eut été aussi rigoureux qu'au Montréal (en 1669 et surtout en Février 1670 qui fut ex-

trême au Montréal (1)) nous fussions morts de froid, car toutes les haches que nous avions ne valaient rien et nous les cassâmes presque toutes, en sorte que si le bois que nous coupions eût été gelé aussi dur qu'il l'est au Montréal nous n'eussions plus eu de haches dès le mois de Janvier.

Le 23 Mars jour du dimanche de la Passion, nous allâmes tous au bord du lac pour faire et planter une croix en mémoire d'une si longue demeure des François comme avoit été la nôtre (2). Nous y fîmes une prière et nous résolûmes de partir le lendemain 26 de Mars (3).

23 Mars. Ils plantent une croix au bord du Lac.

Mais comme la rivière par où nous étions allés au lieu de notre hivernement étoit encore toute gelée, il nous fallut faire portage de toutes nos hardes et de nos canots jusqu'au lac, où nous nous embarquâmes après avoir demeuré en ce lieu *cinq mois et onze jours* (4).

Nous fîmes ce jour là 6 à 7 lieues et fûmes accueillis d'un si gros vent qu'il fallut s'arrêter et demeurer deux jours pendant lesquels le vent continua si fort que trouvant mon canot que nos gens n'avoient pas eu bien soin d'affermir, il l'emporta au large, si bien que le vent con-

26 Mars. Les voyageurs se mettent en marche. Difficultés et fatigues.

(1) Voir Note VI.

(2) Voir Note VII.

(3) En 1670, le dimanche de la Passion tombait, comme dit le narrateur, le 23 Mars, et Pâques, le 6 Avril. Quant à l'erreur manifeste que le lecteur remarquera ici, il est facile de la corriger en suppléant les mots " de l'Annonciation " lesquels se trouvent, mais raturés, dans notre copie manuscrite.

(4) Les missionnaires avaient quitté Tinaouatoua le 1^{er}. Octobre: le 4, ils disaient la messe; ils arrivaient aux bords du lac Erié " après 8 jours " ou le 12, quoique le narrateur dise " le 13 ou le 14 "; au bout de 3 jours, ou le 15, ils prenaient leurs quartiers d'hiver. De cette date au 26 Mars, il y a *cinq mois et onze jours*. Mais en supposant que M. Dollier et ses compagnons s'arrêtèrent le 16 ou le 17 d'Octobre, comme il faudrait le conclure de la date donnée page 33, leur séjour aurait duré *cinq mois et neuf ou dix jours*.

tinuant toujours nous fûmes contraints de l'abandonner quelque effort que nous pussions faire pour le ravoir.

(Mr. Jolliet avoit laissé un canot et me l'avoit donné en m'indiquant le lieu où nous le trouverions, et nous avions envoyé 3 hommes pour nous l'amener.) La perte de mon canot nous mit extrêmement en peine car j'avois beaucoup de bagage. Mr. Dollier qui alloit pour s'établir avoit ses deux canots extrêmement chargés.

Nous voilà donc à consulter ce que nous ferions, enfin nous prîmes résolution de tirer un homme de chacun des canots qui restoient et de mettre mon bagage à leur place. Ainsi de neuf hommes qui restoient, nous allâmes cinq par terre, et deux en chaque canot, jusqu'à ce que nous eussions atteint celui qu'on m'avoit donné.

Notis ne comptions que deux jours de marche pour y arriver, mais comme il y avoit quatre rivières à passer en allant par terre ce chemin fut pour nous très difficile.

Nous nous enfonçâmes 4 lieues dans les bois pour passer la première rivière dans un endroit où elle fût praticable. Nous ne pûmes passer la seconde qu'en (1)...où nous nous mîmes tous cinq, quoique cette voiture soit fort périlleuse. Il nous fallut un jour pour préparer notre méchant bateau. C'est le jour où nous avons le plus souffert pendant tout notre voyage. Car il neigea épouvantablement pendant 14 ou 15 heures de temps avec un nord extrêmement froid ; dès que la neige eût cessé, nous nous embarquâmes sur notre machine, l'eau jusqu'à mi-jambe et allâmes aborder à une prairie de plus de 200 pas de large qu'il nous fallut passer, chargés comme nous étions, dans la boue, dans l'eau et dans la neige jusqu'à la ceinture.

Nous poursuivîmes ensuite notre route jusqu'au bord

(1) Radeau ?

du grand lac dont j'ai parlé ci-devant, et contre toute notre attente nous le trouvâmes encore tout chargé de glaçons, ce qui nous fit croire que nos gens n'avoient pu se mettre dessus. Nous étions pour lors dans la semaine Sainte, et fûmes bien aises de souffrir quelque chose en ce temps pour nous conformer à N. S., mais nous avions peur de ne pouvoir nous réunir à notre monde avant les fêtes de Pâques qui s'approchoient.

Cependant nous les allâmes attendre sur un sillon de sable qui joint la presqu'isle du lac Erie à la terre ferme et qui sépare le grand lac Erie du petit. Comme il falloit qu'ils fissent un portage par dessus ce sillon, nous jugeâmes que nous ne les pourrions manquer. Nous n'avions plus de vivres, et nous nous étions retranchés Mr. Dollier et moi d'une partie de notre portion pour donner *à nos gens plus de force pour aller à la chasse* ; et Dieu voulut qu'ils tuassent un cerf qui nous fit bien de l'honneur puisqu'il (1) fut extrêmement maigre.

Nous allâmes nous cabaner proche de la [presqu'isle] et le lendemain nos gens nous trouvèrent en ce lieu où nous nous réunîmes avec bien de la joie et nous résolûmes de ne point partir de ce lieu que nous n'eussions fait nos pâques ensemble, ce que nous fîmes avec bien de la consolation.

Le mardi après Pâques nous partîmes après avoir entendu la Ste. Messe et nonobstant les glaces qui bordoient encore tout ce lac nous mîmes nos canots à l'eau et marchâmes toujours 5 par terre pendant deux jours jusqu'au lieu du canot. Comme [la saison] étoit encore fort rude, les bêtes étoient encore dans la profondeur des bois et ne venoient point vers le bord du grand lac ;

8 Avril.
Ils se remettent en route.
Nouvelles difficultés.

(1) Quoi qu'il ?

aussi nous manquions de viande et nous fûmes 5 ou 6 jours à ne manger qu'un peu de blé d'inde cuit à l'eau.

10 Avril.

Nous arrivâmes enfin au lieu où nos gens avoient mis le canot, dont étoit question, et ne l'y trouvâmes plus parce que les Iroquois l'ayant rencontré l'hiver en chassant, l'avoient enlevé. Je vous laisse à penser si nous fûmes embarrassés; nous étions sans vivres dans un temps fort rude, en un lieu où il n'y avoit pas moyen d'en recouvrer pour lors, et sans en pouvoir sortir faute de canots. Nous ne pûmes faire autre chose que de recommander l'affaire à Dieu, et nous préparer à une grande misère et à une grande souffrance.

Nous *envoyâmes notre monde à la chasse* pendant un jour qui ne virent pas seulement une bête.

Nous ne pouvions encore lever des écorces pour faire un canot, parceque le bois n'étoit pas en sève, et n'y devoit pas [être] d'un mois et demi; et nous ne pouvions attendre ce temps là faute de vivres.

Enfin nous étions dans cette perplexité quand un de nos gens qui alloit chercher du bois sec pour mettre au feu rencontra le canot dont nous avions besoin, caché entre deux gros arbres. Les Sauvages l'avoient placé de l'autre côté d'une rivière, et l'avoient si bien caché qu'il étoit impossible de le trouver à moins d'une grâce de Dieu toute particulière.

Tout le monde fut en joie pour cette découverte et quoique nous fussions sans vivres, nous crûmes d'être en état d'atteindre bientôt quelque bon lieu de chasse; et en effet d'un jour de marche nous nous trouvâmes en un endroit qui paroissoit fort propre à mettre des bêtes [?] et où il y avoit force gibier. Nous nous y arrêtâmes dans la pensée que nous n'y mourrions pas de faim, étant toujours un coup sur de tuer du gibier assez

pour vivoter pendant que les autres iroient chercher quelque bête.

Nos gens allèrent donc à la chasse et après avoir manqué leur coup sur une troupe de plus de 200 biches qu'ils rencontrèrent, déchargèrent leur colère sur un pauvre loup qu'ils écorchèrent et apportèrent à la cabane et qu'on étoit prêt de mettre à la chaudière, quand un de nos gens qui étoit au guet, nous dit qu'il appercevoit de l'autre bord d'un petit lac sur le bord duquel nous étions une troupe de 20 ou 30 biches.

Nous nous réjouîmes à cette nouvelle, et après avoir consulté comme on les pourroit avoir, on les entoura par derrière avec tant de succès qu'on les obligea de se jeter à l'eau. On les atteignit incontinent avec les canots, en sorte qu'il ne s'en fut pas échappé une seule si nous eussions voulu, mais nous choisîmes celles qui nous parurent les meilleures et en tuâmes 10, laissant aller le reste.

Nous nous chargeâmes en ce lieu de viande fraîche et boucanée et marchâmes jusqu'à une longue pointe que vous trouverez marquée dans la carte du lac Erie. Nous y arrivâmes sur un beau sable du côté du levant de cette pointe.

Nous avons fait ce jour là près de 20 lieues. Ainsi nous étions tous fort fatigués, ce qui fut cause que nous n'apportâmes point toutes nos hardes jusque sur la terre mais les laissâmes sur le sable et portâmes nos canots jusque sur la terre. La nuit vint, et on s'endormit si profondément qu'un grand vent nord-est s'étant élevé eut le temps d'agiter le lac avec tant de force que l'eau monta de 6 pieds où nous étions, et emporta les hardes du canot de Mr. Dollier qui étoient le plus proche de l'eau et auroit emporté toutes les nôtres, si un de nous

M. Dollier
perd sa cha-
pelle et beau-
coup d'effets.

ne se fut éveillé qui étant étonné d'entendre le lac qui mugissoit si furieusement, alla voir sur le bord si les bagages étoient en sureté, et voyant que l'eau venoit déjà jusqu'aux hardes qui étoient placées le plus haut, s'écria que tout étoit perdu.

A ce cri, on se leva, et on sauva le bagage de mon canot, et d'un de ceux de Mr. Dollier. On alluma des écorces pour chercher le long de l'eau ; mais on ne put rien sauver qu'un baril de poudre qui flottait. Le reste fut emporté ; le plomb même fut emporté, ou enfoncé si avant dans le sable qu'on ne put jamais le trouver. Mais le plus facheux fut que la chapelle entière fut perdue. Nous attendîmes que le vent fut calme et les eaux retirées pour aller chercher le long de l'eau si on ne trouveroit point quelque débris du naufrage, mais on ne trouva qu'un mousqueton, et un petit sac de hardes à un de nos hommes ; le reste fut perdu sans ressource. Nos vivres même furent tous perdus hormis ce qu'il y avoit dans mon canot.

Cet accident nous mit hors d'état d'être assistés du secours des Sacremens et d'en pouvoir assister les autres.

Les voya-
geurs, déci-
dent de se
rendre au
Sault Ste. Ma-
rie.

Ainsi nous nous mîmes en délibération savoir si nous devions nous arrêter à quelque nation pour y faire notre mission ou si nous retournerions au Montréal chercher une autre chapelle, et d'autres marchandises nécessaires pour avoir des vivres, pour retourner ensuite nous établir en quelque'endroit et cet avis nous sembla le meilleur. Et comme le chemin des Outaouacs nous sembla presque aussi court du lieu où nous étions, comme par où nous étions venus, et que nous prétendions arriver à *Sainte Marie du Sault* où les Outaouacs s'assembloient pour descendre de compagnie, avant qu'ils fus-

sent partis nous crûmes que nous descendrions avec eux plus facilement.

Ajoutez encore à cela que nous étions aises de voir un nouveau pays plutôt que de retourner sur nos pas.

Nous poursuivîmes donc notre route vers le couchant et après avoir fait environ 100 lieues sur le lac Erie, nous arrivâmes au lieu par où le *lac des Hurons*, autrement dit la *mer douce des Hurons* où le Michigane se décharge dans ce lac. Cette décharge a bien une demi-lieue de largeur et tourne tout court au nord-est, de sorte que nous retournions presque sur nos pas ; au bout de 6 lieues nous trouvâmes un endroit fort remarquable et fort en vénération à tous les Sauvages de ces contrées, à cause d'une idole de pierre que la nature y a formée, à qui ils disent devoir le bonheur de leur navigation sur le lac Erie lorsqu'ils l'ont passé sans accident, et qu'ils apaisent par des sacrifices, des présents de peaux, de vivres etc. lorsqu'ils veulent s'y embarquer.

Ils trouvent
une idole de
pierre qu'ils
brisent.

Ce lieu étoit plein de cabanages de ceux qui étoient venus rendre leurs hommages à cette idole qui n'avoit autre rapport avec la figure d'un homme que celui que l'imagination lui vouloit bien donner. Cependant elle étoit toute peinte et on lui avoit formé une espèce de visage avec du vermillon. Je vous laisse à penser si nous vengeâmes sur cette idole, que les Iroquois nous avoient fort recommandé d'honorer, la perte de notre chapelle.

Nous lui attribuâmes même la disette où nous avions été de vivres jusqu'ici. Enfin il n'y avoit personne dont il n'eut attiré la haine. Je consacrai une de mes haches pour casser ce dieu de pierre et puis ayant accosté nos canots ensemble, nous portâmes le plus gros morceau

au milieu de la rivière, et jetâmes aussitôt le reste à l'eau, afin qu'on n'en entendit jamais parler.

Lac Stc.
Clair.

Dieu nous récompensa aussitôt de cette bonne action car nous tuâmes dans cette même journée un chevreuil et *ce jour* au bout de 4 lieues nous entrâmes dans un petit lac qui a environ 10 lieues de long, et presque autant de large appelé par Mr. Sanson le *lac des eaux salées*, mais nous n'y avons vu aucune marque de sel.

De ce lac nous entrâmes dans la décharge du lac *Michigane* qui n'a pas un quart de lieue de largeur.

Lac Huron.

Enfin au bout de 10 ou 12 lieues, nous entrâmes dans le plus grand lac de toute l'Amérique qu'on appelle ici, la mer douce des Hurons ou en Algonquin *Michigane*.

Il a 600 à 700 lieues de tour. Nous fîmes dessus ce lac environ 200 lieues et eûmes bien peur d'y manquer de vivres à cause que les côtes [?] de ce lac paraissent fort stériles. Cependant Dieu ne voulut pas que nous en manquassions à son service.

Car nous n'avons jamais été plus d'un jour sans vivres. Il est vrai qu'il nous est arrivé plusieurs fois de n'avoir plus rien, et de passer un soir et un matin sans avoir du tout de quoi mettre à la chaudière, mais je n'ai point vu qu'aucun se soit découragé, ou mis en priè-

(1) En peine? res (1) pour cela. Car nous étions tellement accoutumés de voir que Dieu nous secouroit puissamment dans les occasions, que nous attendions avec tranquillité les effets de sa bonté, dans la pensée que celui qui nourrissoit tant de barbares dans ces bois n'abandonneroit pas ses serviteurs.

Nous passâmes ce lac sans aucun péril et entrâmes dans le lac *des Hurons*, qui a communication avec celui-ci par 4 bouches qui ont chacune près de deux lieues d'embouchure.

Enfin nous arrivâmes le 25 Mai, jour de la Pentecôte à Sainte Marie du Sault, qui est le lieu où les RR. PP. Jésuites ont fait leur principal établissement pour les missions des Outaouacs et des peuples voisins. Ils ont eu depuis l'an passé 2 hommes à leur service, qui leur ont bâti un fort joli fort, c-à-d. un carré de pieux de cèdre de 12 pieds de haut, avec une chapelle et une maison au-dedans de ce fort ; en sorte qu'ils se voient à présent en état de ne dépendre des Sauvages en aucune manière.

25 Mai.
Ils arrivent
au Sault Ste.
Marie.

Ils ont un fort grand désert bien semé, où ils doivent recueillir une bonne part de leur nourriture. Ils espèrent même y manger des pois (1) avant qu'il soit deux ans d'ici.

Avant d'y arriver, nous fîmes rencontre de trois canots de Sauvages avec qui nous arrivâmes au fort des Pères.

Ces gens nous avertirent de la coutume qu'ils avoient de saluer ce fort en y arrivant de plusieurs coups de fusils, ce que nous fîmes aussi fort volontiers.

Nous fûmes reçus en ce lieu avec toute la charité possible. Nous y assistâmes à une partie des vêpres le jour de la pentecôte et les deux jours suivants nous fîmes nos dévotions avec d'autant plus de joie qu'il y avoit près d'un mois et demi que nous n'avions pu avoir ce bien.

Le fruit que font ici les Pères est plus pour les François qui y sont souvent au nombre de 20 ou de 25 que pour les Sauvages, car quoiqu'il y ait quelques uns de baptisés, il n'y en a pourtant pas un qui soit assez bon catholique pour pouvoir assister à l'office divin qui s'y fait pour les

(1) Du pain. (*Histoire de la Colonie française*, t. 3, p. 304.)

François, qui chantent la Grand'Messe et Vêpres les fêtes et Dimanches.

Conduite
des PP. JJ.
pour l'admi-
nistration du
baptême.

Les Pères ont sur ce sujet une pratique qui me semble assez extraordinaire qui est qu'ils baptisent les adultes hors du péril de mort, lorsqu'ils ont témoigné quelque bonne volonté pour le christianisme, avant qu'ils soient capables ni de se confesser, ni d'assister à la Ste. Messe ou accomplir les autres commandements de l'Eglise. En sorte qu'à la pointe du Saint Esprit, qui est un lieu au fond du lac Supérieur, où les restes des Hurons se sont retirés après l'incendie de leur village, le père qui passa l'hiver avec eux m'a dit : que quoiqu'il y en eut une grande partie qui avoient été baptisés lorsque les Pères avoient été aux Hurons, il n'avoit pourtant jamais osé dire la messe devant eux parceque ces gens regardent cette action comme une jonglerie ou sorcellerie.

Je ne vis point de marque particulière du christianisme parmi les Sauvages de ce lieu, ni dans aucun autre pays des Outaouacs, qu'une femme de la nation des Amikoues qui avoit été instruite autrefois dans les habitations françoises, qui étant, à ce qu'elle paraissoit en danger de mort, pria Mr. Dollier d'avoir pitié d'elle, et la fit resouvenir de ces anciennes instructions et de l'obligation où elle étoit de se confesser si elle avoit offensé Dieu depuis sa dernière confession dont il y avoit fort longtemps, et la confessa avec de grands témoignages de joie de part et d'autre.

MM. Dol-
lier et Gali-
née décident
de s'en reve-
nir.

Quand nous fûmes chez les Pères, nous étions encore à plus de 300 lieues du Montréal, où nous voulions pourtant nous rendre bientôt, afin de pouvoir retourner de bonne heure dans quelqu'une des nations des Outaouacs et y hiverner ; et le printemps suivant aller

chercher la rivière d'Ohio, et les peuples qui y sont établis pour y porter l'Évangile.

Nous apprîmes qu'il étoit parti depuis deux jours une troupe de 30 canots Outaouacs pour le Montréal et qu'il y en avoit encore un autre de Kilistinous, qui devoit bientôt s'y en aller (1). Comme nous n'étions pas certains en quel temps ces derniers devoient venir et que d'ailleurs nous savions la peine qu'il y a d'être obligé de suivre des Sauvages, nous jugeâmes plus à propos de chercher un guide pour nous conduire jusqu'au Montréal, parceque les chemins y sont plus difficiles et plus fatigants qu'on ne peut se l'imaginer.

Nous fîmes si bien que nous en trouvâmes un moyen-
nant 25 ou 30 écus de hardes qu'il fallut lui promettre ;
de sorte que nous prîmes congé des Pères *D'Ablon* et
Marquette qui étoient pour lors en ce lieu et cela le 28
Mai.

28 Mai.
Ils quittent
le Sault.

Jusqu'ici les Outaouacs avoient passé dans mon esprit
et dans tous ceux du Canada, pour un lieu où il y avoit
certainement à souffrir pour les vivres, mais je suis si
bien persuadé du contraire que je ne sache pas d'en-
droit dans tout le Canada où on en puisse moins man-
quer.

Réflexion de
l'auteur sur
le pays.

La nation des Sauteux ou en Algonquin Paouti-Koung Kaentaouak (2) ou des Outchipoué, où les Pères sont établis, demeure depuis la fonte des glaces jusqu'au commencement de l'hiver sur le bord d'une rivière de près d'une demi lieue de largeur et 3 lieues de longueur par où le lac Sup. tombe dans le lac des Hurons. Cette rivière forme dans ce lieu un Sault si fertile en poisson qu'on appelle blanc ou en Algonquin

(1) Voir *Note VIII*.

(2) Cf. *Relations*, 1670, p. 79.

attikamegue que les Sauvages y en prendroient facilement de quoi nourrir 10,000 hommes.

Il est vrai que cette pêche est si difficile qu'il n'y a que les Sauvages qui la puissent faire. Aucun François n'en a pu jusqu'ici venir à bout, ni aucun autre Sauvage que ceux de cette nation, qui sont accoutumés à cette pêche dès leur bas âge (1). Mais enfin ce poisson est à si bon marché qu'ils en donnent 10 ou 12 pour quatre doigts de tabac : chacun pèse 6 ou 7 livres ; mais il est gras et si délicat, que je ne sache point de poisson qui en approche. L'Esturgeon se prend dans cette rivière tout proche à confusion.

La viande y est à si bon marché que pour une livre de rassade j'y eus quatre minots de boyaux gras d'Élan (?) qui est le meilleur morceau de la bête, ce qui marque combien ces gens en tuent.

C'est en ces lieux qu'on a une robe de castor, pour une brassée de tabac, tantôt pour un quartron de poudre, tantôt pour 6 couteaux, tantôt pour une brassée de petites rassades bleues, etc.

C'est pour cela que les François y vont nonobstant des difficultés épouvantables qui s'y rencontrent.

Route à suivre pour se rendre au Sault Ste. Marie.

Il faut monter en y allant du Montréal, une rivière où il faut faire 30 portages pour éviter autant de chutes ou de rapides dans lesquels on se mettroit au hasard de perdre mille vies si on y vouloit passer. De cette rivière qui est aussi grande que le fleuve St. Laurent, on passe moitié par terre, moitié par eau, l'espace de 25 ou 30 lieues pour aller trouver le lac des Missionnaires, d'où on descend par la rivière des François, où il y a encore 4 ou 5 chutes d'eau dans le lac des Hurons.

La plus grande difficulté est à descendre, car qui ne

(1) Voir *Relations*, 1670, p. 79.

sauroit pas précisément où sont les débarquements pour faire les portages, courroit risque de s'enfoncer dans le Sault et d'y périr ; outre que pour la difficulté des portages qui sont le plus souvent parmi des pierres et du sable on risque souvent les passages les moins difficiles dans lesquels si celui qui gouverne le canot ou celui du devant manquoient quelquefois de l'épaisseur d'un doigt (?) à faire passer entre des rochers et des bouillons qui se trouvent dans ces passages, on s'y briserait, on s'empliroit d'eau et on se verroit abimé dans des lieux qui paroissent effroyables. Ceci n'est que trop commun, et un frère Jésuite qui descendit après nous brisa son canot dans un de ces passages, et on voit peu de canots des Sauvages qui aient fait le voyage du Montréal qui n'ait de belles pièces.

Dieu nous a si spécialement protégés qu'il ne nous est arrivé aucun mal, quoique de 40 à 45 portages qu'on fait en montant, nous en ayons épargné 17 ou 18 en descendant, aussi avons nous un fort bon guide, et des gens qui n'étoient pas novices dans ces passages.

Nous arrivâmes enfin au Montréal le 18 Juin après 22 jours d'une marche la plus fatigante que j'ai faite de ma vie, aussi je fus assailli sur la fin de notre voyage d'une fièvre tierce qui modéra un peu la joie que j'aurais eue en arrivant au Montréal de me voir enfin revenu au milieu de nos chers frères, si j'eusse été en pleine santé.

18 Juin.
Les voya-
geurs arri-
vent à Mont-
réal.

Nous fûmes reçus de tout le monde, et particulièrement de Mr. l'Abbé de Queylus avec des démonstrations d'une bonté particulière, et on nous regarda plutôt comme des personnes ressuscitées que comme des hommes communs.

Carte du
pays parcouru.

Tout le monde a souhaité que je fisse la carte de notre voyage, ce que j'ai fait avec assez d'exactitude (1).

Cependant j'y reconnois encore d'assez grandes fautes que je corrigerai lorsque j'en aurai le loisir. Je vous l'envoie telle qu'elle est, et vous prie d'avoir la bonté de l'agréer, parceque je l'ai fait précisément pour vous. Je n'y ai marqué que ce que j'ai vu, ainsi vous ne trouverez qu'un coté de chaque lac parceque leur largeur est si grande qu'on ne peut voir l'autre. Je l'ai fait en carte Marine, c-a-d, que les méridiennes ne s'y retrouvent point auprès des pôles, parceque j'ai plus d'usage de ces cartes que des géographiques ; et au reste celles-là sont communément plus exactes que les autres.

(1) Voir *Note IX*.

FIN.

NOTES.

NOTE I.

LETTRES MISSIVES DONNÉES A M. DOLLIER. (1)

FRANÇOIS *par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, Evêque de Pétrée, Vicaire Apostolique en la Nouvelle France, nommé par le Roy, premier Evêque du dit pays, à Notre bien-aimé en Notre Seigneur François Dollier, prestre.*

SALUT :

C'est avec une singulière satisfaction et consolation de notre âme que nous avons vu la ferveur et le courage avec lequel vous vous portez à la conversion des nations infidèles ; et que pour l'exécution de ce pieux dessein, vous nous avez fait cognoistre les sentiments que Dieu vous a donné d'aller, cette année, dans les nations que l'on nomme Stasas, pour y travailler a leur conversion : Nous sentant porté de contribuer de tout nostre pouvoir et autorité à un zèle si saint ; et le devoir de nostre charge nous obligeant de pourvoir aux besoins de ces lieux, et ne le pouvant faire par nous mesme pour la grande distance, estant d'ailleurs bien informez de vostre suffisance, piété, et bonnes mœurs : Nous vous donnons pouvoir et autorité, de travailler à la conversion de ces peuples ; leur conférer les sacrements, et généralement faire tout ce que vous jugerez a propos pour l'établissement de la foy et l'accroissement de ce nouveau Christianisme; et ce avtant de temps que nous le jugerons a propos, vous exhortant surtout de vivre avec nostre bien-aimé Michel Barthélemy, prestre, dans une sainte union.

Que si par une providence de Dieu il se présente d'écrire à quelques uns des pères de la Compagnie de Jésus, qui sont dans toutes ces nations, Nous vous exhortons et désirons que vous confériez avec eux par lettres sur toutes les difficultés que vous rencontrerez dans l'administration de vos fonctions, et que vous vous conformiez à la pratique que la distribution de

(1) *Procédures judiciaires*, Greffe de Montréal de 1651 à 1679 [MS. La Fontaine]. Il peut paraître singulier que M. Dollier ait enregistré ces lettres au greffe de Montreal. Mais il ne faisait en cela que prendre une mesure de prudence, à une époque où l'on était si méticuleux sur les questions de juridiction, même spirituelle. C'est ainsi que plusieurs prêtres nommés à des bénéfices inamovibles, et des Grands Vicaires, ont fait enregistrer les documents qui les constituaient en charge.

la grâce par une longue expérience, leur ont fait juger nécessaire d'établir pour la conduite de ces nouveaux chrétiens tant en ce qui concerne l'usage des sacrements, qu'en tout ce qui (*illisible*) du spirituel : Mais sur toute chose, nous vous conjurons de leur faire paroître dans toute sorte de rencontre, des marques véritables et sincères, des ressentiments fort justes que vous avez, des grandes obligations dont cette Eglise naissante est redevable à cette sainte Compagnie, pour le zèle et les soins continuels avec lesquels elle y a travaillé depuis quarante ans et continue de faire encore aujourd'hui : La grande bénédiction qu'il a plu à Nostre Seigneur d'accorder à ses travaux, nous sert d'un puissant motif pour vous porter autant qu'il est en nostre pouvoir, d'avoir toujours une liaison très étroite et intime union avec les Religieux Missionnaires de cette Compagnie, afin que n'ayant tous qu'un mesme esprit il plaise à Nostre Seigneur Jésus Christ le souverain pasteur des âmes, nous rendre tous participants de ces mesmes grâce et bénédiction. C'est ce que nous le prions très humblement de nous accorder par ses mérites et par l'intercession de sa sainte mère, du B. saint Joseph, patron spécial de cette Eglise naissante, et de tous les saints Anges tutélaires des âmes qui sont en nostre charge et de tous les saints protecteurs de ce nouveau Christianisme.

Donné à Montréal, ce quinziesme May mil six cens soixante neuf.

(Signé,) FRANÇOIS, *Evesque de Pétrée.*

Par le Commandement de

Monseigneur..... (2)

NOTE II.

DÉPART DE MM. DOLLIER ET DE GALINÉE.

Dans son *Histoire du Montréal*, p. 198, M. Dollier dit que le départ eut lieu le 6 juin. La date donnée ici, p. 4, est la véritable. D'abord, M. Dollier, le 6 juillet, constituait une rente à deux jeunes Algonquins, par un acte passé devant Mre. Basset au "Château de Montréal." (Voir *Notice Biographique*). Quant à La Salle, le 5, il avait dénoncé à la justice de Montréal (voir *Note III*) Bancaud et Lafontaine-Cochon, et le 6 juillet—il faisait un contrat de vente à Le Ber et à Charles Le Moyne. Mais ce qui est as-

(2) Signature détruite.

sez singulier, c'est que le 9 du même mois, il paraît avoir encore été présent dans cette ville, comme l'atteste un reçu qu'il donne à Millot, [Greffe de Basset.]

Il serait intéressant de connaître les noms des hommes qui accompagnèrent nos voyageurs. Je n'ai pu trouver au greffe de Montréal que ceux de Thoulonnier et de la Roussilière, chirurgien, noms déjà donnés par l'*Histoire de la Col. Franç.*

Thoulonnier s'était engagé à La Salle. Outre les gages qu'il devait recevoir, il avait la permission de rapporter *douze peaux de castor, et non plus, pour les traiter à son profit*, et il promettait de retourner dans un second voyage, si c'était nécessaire; l'engagement devait finir en octobre 1670. Pour M^{re}. Rouxel de la Roussilière, chirurgien, je n'ai point vu qu'il se fût engagé. Il avait formé société avec un confrère, M^{re}. René Sauvageau de Maisonneuve. Celui-ci devait pratiquer son art à Montréal, et l'autre, trafiquer car il se "proposait d'aller avec le Sr. de La Salle aux nations sauvages et "éloignées tant du côté du nord que du sud." Cet acte est *du 8 juillet*.— Ce qui achève de prouver que La Salle ne quitta point Montréal en même temps que MM. Dollier et de Galinée.

Le hollandais de M. de Galinée, est probablement "Robert Newman, hollandais" ou "flamant" qu'on trouve dans la liste des milices de 1663, et au rôle de cotisation de 1673. (Note de M. le juge Beaudry.)

NOTE III.

MEURTRE DE QUELQUES IROQUOIS.

Il n'y a dans le Greffe de Montréal aucune trace du procès qu'on fit aux coupables, sans doute parce qu'ils furent jugés en Cour Martiale. Les registres de sépulture ne font, non plus, aucune mention de leur inhumation. Nous copions des "Mémoires de Perrot" les détails qui suivent. Ils font voir que les *pelletteries*, source de richesse, et principale monnaie de l'époque, excitaient autant la convoitise et les mauvaises passions que la poussière et les pépites d'or.

“ Des soldats du régiment de Carignan se mirent dans l'esprit de vouloir courir les bois avec les Irroquois, et de les suivre partout dans leurs chasses. Ils se précautionnèrent de beaucoup d'eau-de-vie, ils partirent sans le dire à personne. Ils avertirent de leur départ quelqu'un de leurs officiers seulement; qui aydoit mesme à les mettre en estat de faire ce voyage, dans l'espérance d'y avoir un peu de part.

“ Cinq de ces soldats, qui estoient déjà stylez à ces sortes de voyages, et qui sçavoient la route de cette rivière et les endroits où les Irroquois avoient coutume de chasser, partirent la nuit, et arrivèrent à la Pointe Claire du lac saint Louis, où ils trouvèrent un Irroquois qui avait son canot plein de peaux d'élans. Ces soldats luy demandèrent s'il ne vouloit pas boire un coup d'eau-de-vie; il répondit que non. Voyant néantmoins qu'on luy vouloit donner à boire gratuitement et sans intérêt, il accepta l'offre qu'on lui faisoit; cela l'engagea à en boire davantage, et à force de l'exciter, il en but tant qu'il se saoula mort-ivre. Ces soldats le voyant hors de raison et sans connoissance luy attachèrent une pierre au col et le jetèrent dans l'eau, au large du lac. Les autres Irroquois qui avoient fait leur chasse, estant rendus à Montréal, demandèrent quelque temps après si on ne l'avoit pas veü; on leur dit que non: tellement qu'ils le crurent noyé le long du sault de la rivière des Outaouas.

Cependant, quelques sauvages, allant ou venant de la chasse, apperçurent un corps flottant sur l'eau; soit que la corde qui servoit à luy attacher la pierre au col fut rompüe, ou qu'elle ne fut pas assez pesante. Ils furent droit vers ce corps, et reconnurent celui dont on ne savoit point de nouvelles. Ils le transportèrent à Montréal et, dans les plaintes qu'ils firent, ils représentèrent que dans leur chasse il n'y avoit pas eü d'autres sauvages qu'eux et par conséquent il n'y avoit que des François qui pouvoient avoir tué leur camarade. On fit d'exactes recherches pour découvrir les auteurs de cette action, sans pouvoir réussir.

“ Les soldats, après avoir fait ce coup, apportèrent nuitamment les pelleteries chez leur officier, et leur firent croire qu'ils les avoient traittées avec des Irroquois, qui estoient retournez à la chasse. Cet officier en donna en payement à quelqu'un; car c'estoit l'usage de s'en servir au lieu de monoye dans le pays. Celui qui les avoit eü de cet officier, les avoit aussi données à quelqu'autre, et de cette manière elles estoient passées en plusieurs mains. Il arriva qu'un François en ayant une, la porta chez un marchand où se trouvèrent présents des Irroquois, qui la reconnurent par la marque différente que chacun d'eux met à sa pelleterie. Ils la saisirent pour la porter sur le champ au commandant de la ville. On fit venir le François, qui fust questionné pour sçavoir de qui il avoit eü cette peau. Il nomma la personne qui la luy avoit donnée. On la fit appeler; elle nomma aussi celle dont elle l'avoit reçue, et on reconnut par ce moyen

qu'elle estoit venue en premier lieu de la maison où demouroit l'officier. On y fouilla, et plusieurs peaux de la mesme marque s'y trouvèrent, qui furent reconnues appartenir à ce sauvage assassiné. Ces preuves ne laissèrent plus douter qu'il avoit esté tué par des soldats. Ces soldats dans ce temps-là estoient partis de rechef pour traiter de l'eau-de-vie dans la rivière des Outaouas, après avoir remboursé l'officier de la premiere avance et de la deuxième qu'il leur avoit faite, pour le reste du butin de l'Irroquois qu'ils avoient assassiné. Il fut ordonné à l'officier de les arrester aussytost qu'ils seroient de retour, ou d'avertir, afin de les punir et de rendre justice aux Irroquois : car on les entendoit desjà murmurer. Ils donnoient à connoître que leur indignation estoit assez grande pour renouveler la guerre, si on avoit manqué à leur faire raison de cet assassin.

“ Les auteurs de cet assassin n'ayant point de retraite plus assurée que chez leur officier, arrivèrent la nuit chez luy, où ils furent arrestés et mis en prison ; le conseil de guerre s'estant assemblé pour les juger, ils avouèrent dans les premières interrogations le crime dont on les accusoit, et furent condamnez tous les cinq à estre passez par les armes, en la présence des Irroquois.

On les fit conduire et attacher tous les cinq, chacun à un poteau. Les Irroquois s'estonnèrent de l'ample justice qu'on leur rendoit, et demandèrent grâce pour quatre, par ce que n'ayant perdu qu'un homme, il n'estoit pas juste, disoient-ils, d'en deffaire cinq, mais un seulement.

On leur fit comprendre que les cinq estoient également criminels, et méritoient sans exception la mort. Les Irroquois, qui ne s'attendoient pas à une satisfaction si étendue, redoublèrent leurs instances pour obtenir la grâce de quatre, et firent pour ce sujet des présens de colliers de porcelaine, mais on ne les écouta pas, et on les passa tous les cinq par les armes. [1669.]

La justice qui fust dans cette occasion rendue aux Irroquois fust publiée dans tous leurs villages qui eurent beaucoup de confiance aux François ; plusieurs de leurs familles, engagez par une réparation si éclatante, descendirent dans la colonie et s'y arrestèrent, par la chasse abondante et les autres commoditez de la vie qu'ils y trouvoient pour vivre grassement. ”

[*Mémoires etc. par Nicolas Perrot, pp. 115 et suivantes.*]

Cet assassinat avait été précédé d'un autre non moins atroce, inspiré encore par la cupidité ; mais cette fois il avait été commis par des personnes jouissant d'une certaine considération. L'un des coupables au moins, Ban-chaud, d'origine flamande était marchand : il avait deux

ou trois comptoirs à Montréal et dans les environs et il paraît avoir fait un commerce assez étendu. L'intendant Talon avait été en rapport avec lui, car on trouve dans l'inventaire des effets de Banchaud, outre la mention de plusieurs cahiers, en français et en flamand, où il consignait ses transactions ; *Item* suivant : “ *item* une liasse “ de papiers où sont les affaires de M. Talon avec le sus-
“ dit.”

L'assassinat avait eu lieu au printemps ; mais personne n'en connaissait les auteurs. Peu à peu les soupçons se firent jour : mais assez lentement pour permettre aux coupables de s'échapper et de se “ sauver chez les Hollandais.” Le 4 Juillet, la Justice avait été prévenue à l'instigation de M. Dollier. La Salle vit là une excellente occasion de s'attirer les bonnes grâces des Iroquois chez qui il voulait se rendre d'abord. Il s'empressa de se porter partie civile devant le Baillif.

Le procès s'instruisit longuement et lentement ; l'intendant promit une récompense considérable pour l'appréhension des accusés : ils furent condamnés par contumace.

Nous citons cette condamnation pour faire connaître la sévérité des lois criminelles de l'époque.

JEAN-BAPTISTE MIGEON, Procureur fiscal de l'Isle de Montréal, en la Nouvelle-France, Demandeur et Accusateur, d'une part. Et les nommés ESTIENNE BANCHAUD, LAFONTAINE-COCHON et JEAN TURCOT, Deffendeurs desfallants et acusés d'autre : Veu par nous CHARLES D'AILLEBOUST, Escuyer, Sr. DESNUCEAUX, Baillif de la dite Isle, la dénonciation faite par le Sr. Robert Cavalier de la Salle, du cinquième Juillet dernier, avec un mémoire y attaché non signé, dans lequel sont les indices, comme les dits massacre, assassin et vol ont esté perpétréz par les d. accusés, aux personnes sauvages, de la nation Onneioux en la Rivière Massécouche au costé du Nord, les despositions des témoins des sixième, douzième et sezième juillet en suivant, un procès verbal du dixième juillet au dit an, fait en conséquence de la repetition et cache de quelques peaux d'original, castors et autres hardes, vollés par les dit accusez aux dits sauvages, les décrets, prise de corps et adjour-

nement à trois briefts délais de 8 jours seize et dx-septième juillet en suivant, faits au domicile des dits accusés, les défauts des dits trois briefts jours des vingt-trois, vingt-six et trente-un du dit mois de juillet au dit an, bien et dûment obtenus, par le dit procureur en l'encontre des dits accusés, les recollement des d. tesmoings du douzième aout, les conclusions du d. procureur fiscal, du douze septembre en suivant.

“ Le tout murement considéré et par lequel procès il appert et nous disons, que les d. Estienne Banchaud, Lafontaine-Cochon et Jean Turcot sont déclarez vrays contumax et demeurent atteints et convaincus, D'AVOIR, de guet a pend, et propos dellibéré assassiné, massacré et vollé six personnes sauvages, savoir, trois hommes, une femme et deux enfans de la nation On-neioux, ce printemps dernier, en la Rivière Mascouche.....(*détruit*).....vollé cinquante-trois peaux.....(*détruit*).....trois castors secs, et quelques hardes à l'usage des sauvages ; Pour réparation de quoy, Nous les avons condamnez et condamnons à estre mis sur un rechaud, s'y appréhendez peuvent estre, qui sera dressé à cet effet, dans la place commune de ce lieu et Isle, avoir les bras, cuisses, jambes et reins rompus vifs, jusqu'à ce que mort s'en suive, et de là mis sur une rouë pour y demeurer l'espace de vingt quatre heures, sinon par effigie qui sera mise en la dite place, et leurs biens confisqués au fisc.

Fait à Montréal, en la Chambre de Justice, le quatorzième septembre mil six cent soixante neuf.”

(Signé) C. D'AILLEBOUST.

BASSET,

Greffier.

NOTE IV.

(p. 29.)

JOLLIET.

Ce nommé Jolliet devait bientôt attacher son nom à une des plus grandes découvertes géographiques de l'Amérique du Nord. Il y aurait à faire, entre lui et La Salle, un rapprochement, qui ne manquerait pas d'intérêt. C'est ici que nous les voyons pour la première fois en présence l'un de l'autre. Comment se sont-ils appréciés ? Ont-ils pressenti que la Providence les ferait marcher l'un à côté de l'autre, pour arriver à des destinées si diffé-

rentes ? Jeunes tous deux, Jolliet venait d'atteindre 24 ans et de la Salle en avait 26, ils avaient sans doute conservé toutes les impressions de la vie calme et modeste du Séminaire. La Salle cependant laissait déjà apercevoir son imagination enthousiaste et une ambition qui ne s'accommodait pas toujours de la vérité. Jolliet, maître de lui-même, avait cette ouverture qui attire et cette fermeté honnête qui lui a conservé, malgré sa double qualité d'enfant du sol et d'élève des Jésuites, la confiance de M. de Frontenac. Sans doute, il n'a pas été anobli ; mais ni accusations, ni haines ne se sont attachées à son nom devenu célèbre, et s'il a eu quelques détracteurs, ce sont des gens tels que le P. Hennepin, dont les opinions ont varié avec la bourse qui est tombée dans leur escarcelle. Mais n'anticipons pas : la vie de Jolliet sera écrite un jour. Pour faciliter cette œuvre, la Société Historique de Montréal se propose de compléter et de publier tous les renseignements que M. Viger a réunis sur Jolliet et sa famille.

Il nous suffira de rappeler ici quelques dates dont nous aurons besoin plus tard :

1645, 21 septembre, baptême à Québec de Louis Jolliet. (*Régistre de N.-D. de Québec.*)

1662, Août 10, Jolliet " reçut la tonsure et les ordres mineurs dans la " chapelle de la Congrégation, au Collège des Jésuites." (*Ferland, Rég. de N.-D. de Québec, 2e édit., p. 52.*)

1665, Noël (1664) et Jour de l'An. " Tant à Noël, comme au Jour de l'An, " comme les années passées, Mons. l'Evêque disna chez nous et M. " Meseré, et le soir nous invitâmes les sieurs Morin et Jolliet, nos " officiers de musique, à souper." (*Journal des JJ.*)

1666, Juillet 2, " les premières disputes de Philosophie se font dans la " Congrégation avec succès ; toutes les puissances s'y trouvent ; M. " l'Intendant entre autres, y a argumenté très bien. Mons. Jolliet et " Pierre Francheville y ont très bien répondu de toute la logique."

1667, Septembre 28, " M. Louys Jolliet, Clerc de cette Eglise." (*Rég. de N.-D. de Québec.*)

Quelques jours après cette date, Jolliet quitte le Séminaire et passe en France. Ce voyage n'a pas encore été signalé, à ma connaissance du moins. Il nous est révélé par un passage de la lettre que le lecteur verra sur la carte qui accompagne cet ouvrage. Parlant de la beauté et des richesses du Mississipi, Jolliet dit : *Je n'ai rien vu* 1668 *d'aussi beau en France.* Il m'était assez difficile de fixer la date de ce voyage, qui me semblait impossible avant 1675. Mais M. l'abbé Lavéridière m'apprend que Jolliet a séjourné en France entre le mois d'octobre 1667, et le mois d'octobre 1668.

1669, Jolliet va au Lac Supérieur, et au retour, rencontre M. Dollier.

1670-72. C'est sous cette date, je crois, qu'il faut placer le séjour que Jolliet fit chez les Outaouais, où il avait passé plusieurs années, nous dit le P. Marquette, (p. 242, *Relation* de 1673-79, édit. de Paris, t. 2.) Cette circonstance de la vie de Jolliet n'a peut-être pas été assez remarquée. C'est elle qui a le plus influencé le reste de sa vie. Talon, en effet ne devait choisir qu'un homme qui joignit à une science certaine, l'habitude de voyager, la connaissance des langues et des mœurs sauvages, etc., toutes choses qui ne pouvaient s'acquies dans de rapides excursions, faites pour le commerce.

1671. Il assiste à la prise de possession du Nord Ouest par St. Lussou.

1672. Il est choisi et envoyé pour découvrir le Mississipi.

1673 Il descend ce grand fleuve.

1674. Il vient à Québec rendre compte de sa découverte.

1675, Octobre 7. Il épouse Claire Bissot.

1680. Il obtient la concession de l'île d'Anticosti.

Louis Jolliet, comme plusieurs personnages de notre histoire (1), a été confondu avec d'autres membres de sa famille. Zacharie, son frère, n'est pas aussi célèbre que lui ; mais quelques services importants, rendus à nos pères, doivent tirer son nom de l'oubli.

NOTE V.

(p. 32.)

Ce passage de M. Galinée nous semble assez important pour que nous nous y arrétions un instant.

Nos lecteurs savent que depuis quelques années on a revendiqué pour La Salle, au détriment de Jolliet, la gloire de la découverte, non seulement de l'Ohio, mais encore du Mississipi, la première conduisant à l'autre. M. Margry surtout, dans le *Journal Général de l'Instruction Publique* (Paris 1862, pp. 568, etc.) s'est efforcé de rendre incontestables les droits de son compatriote. M. Parkman croit devoir en admettre une partie. Quant à M. Dussieux, il n'a pas étudié la question, mais il accepte, d'autorité, l'opinion de M. Margry. Sans prétendre porter un jugement définitif, nous examinerons les preuves qu'on a citées, et nous verrons jusqu'à quel point le MS. que nous publions les appuie ou les contredit.

Écoutez d'abord M. Margry. Comme peu de personnes, en Canada, ont

(1) Les PP. Perron, Pijart, MM. de Tonty, de Vaudreuil, de Bienville, etc.

eu connaissance de son travail, intitulé : *Les Normands dans la vallée de l'Ohio*, nous en citerons les passages les plus saillants, soulignant ce qui devra surtout attirer l'attention du lecteur.

“ Robert Cavelier, Sieur de la Salle, est né à Rouen et a été baptisé le 2
 “ novembre 1643 (1), dans la paroisse Saint Herbland Il appartenait
 “ par son père Jean et son oncle Henri Cavelier, tous deux merciers-gros-
 “ siers, au grand commerce et à la haute bourgeoisie de la ville. Les fils
 “ de ces deux marchands, qui vécurent tous noblement, se trouvaient alliés
 “ aux Le Bailif (2) et aux Mesnager, dont l'un figura parmi les plénipoten-
 “ tiaires du traité d'Utrecht.

“ A son arrivée en Canada, Robert Cavelier sortait de la Compagnie des
 “ Jésuites il paraît avoir profité de la mort de son père, autant que
 “ de la déclaration du roi qui interdisait (1666) aux religieux de prononcer
 “ des vœux avant vingt-cinq ans. Mais il avait perdu par son entrée chez
 “ les Jésuites sa part d'héritage, et lorsqu'il sortit, il n'avait plus que 400
 “ livres de rentes, dont on lui compta le capital en argent (3).....

“ Il est certain qu'à peine arrivé dans la colonie, il porta près de Mont-
 “ réal, l'avant poste sur l'extrême Orient (sic) que Champlain avait placé

(1) Le vingt-deuxième jour de novembre 1643, a été baptisé Robert Cavelier, fils de honorable homme Jean Cavelier et de Catherine Gæst; ses parain et marraine honorables personnes, Nicolas Gæst et Marguerite Morice. [Acte trouvé par M. Margry, et publié par M. Parkman, *Great West.*]

(2) Un Le Bailif occupait à Montréal, vers 1667, la charge de sergent.

(3) Pour la question qui nous occupe, il importe peu de savoir si La Salle sortait ou non, de la Compagnie de Jésus; mais il n'est pas inutile de faire voir que des esprits éclairés acceptent trop facilement les opinions de leurs devanciers, sans les soumettre à une critique assez sévère. Charlevoix, il est vrai, parle explicitement (t. 1 p. 455, édit in 4) du séjour de La Salle chez les J.J. Mais M. Shea (Shea's Charlevoix, t. 3, p. 197,) prétend que c'est sur la seule autorité de Hennepin. Le P. F. Martin, si bien au courant de notre histoire, a vainement cherché les noms de Cavelier et de La Salle dans les catalogues de sa compagnie. Hennepin a-t-il pu inventer ce fait?—Avec autant d'aisance qu'une foule d'autres.—Avait-il intérêt à le faire?—Oui, pour s'attribuer plus facilement la gloire des découvertes de La Salle, en nuisant à sa mémoire, à une époque où tout ce qui touchait aux Jésuites était en désaveur. Qu'on lise la petite scène arrangée par le bon Père (*Nouvelle Découverte*, p. 16,) et on verra avec quelle perfide habileté il laisse planer des soupçons jusque sur les mœurs de son infortuné ami.

On ne voit pas comment le fait d'entrer chez les J.J. ait fait perdre à La Salle sa part d'héritage. La *Déclaration* la plus sévère à ce sujet est celle de 1702, par laquelle il suffisait d'avoir porté deux ans l'habit de Jésuite pour ne pouvoir plus hériter. Mais cette ordonnance est bien postérieure à l'époque où nous sommes et d'ailleurs elle a été bientôt modifiée. L'édit de 1693, qui rétablissait les J.J. en France, déclarait, article 5, qu'en faisant les vœux simples, ils perdaient le droit de recevoir aucune succession; mais qu'ils pouvaient y rentrer, sortant de la compagnie avant les vœux solennels. En supposant que La Salle eût prononcé ses premiers vœux, il ne se trouvait au sortir de l'ordre privé de rien dans l'héritage paternel. S'il ne reçut que 8 à 10 mille francs, c'est très probablement parce qu'il n'était pas encore majeur. Plus tard, il retira d'assez grosses sommes de sa famille, plusieurs centaines de mille francs, dit-on.

Ajoutons que ce n'est pas la *Déclaration* de 1666 qui exige l'âge de 25 ans pour les vœux; mais l'ordonnance d'Orléans de 1560, laquelle a été réformée par celle de Blois en 1579, et encore la première n'était-elle pas une défense dans le sens strict du mot.

J'offre ici mes remerciements à l'honorable M. Cherrier, C. R., qui a bien voulu m'expliquer ces points, un peu obscurs, de l'ancienne législation française sur la *Mort civile*.

“ à Québec, et nomma *Lachine* le lieu où il s'établit, et qui garda ce nom.
 “ Pour se livrer tout entier à ses entreprises, Cavalier de la Salle ne tarda
 “ pas à *vendre* la concession qu'il avait obtenue de M. l'abbé de Queylus,
 “ une partie au père et à l'oncle de Le Moyne d'Iberville, le héros du
 “ Canada, une autre à un nommé Jean Millot.....”

“ C'est ici que se place l'exploration heureuse dont nous avons à parler.

“ Dans quelques excursions au nord, faites dans l'intervalle de ces défrichements, Cavalier de la Salle, avait entendu parler d'une rivière nommée
 “ l'*Ohio* qui avait son cours vers l'Occident et au bout de laquelle, après
 “ sept ou huit mois de marche, la terre était coupée, c'est-à-dire que cette
 “ rivière, suivant la manière de parler des sauvages, tombait dans la mer.
 “ Cavalier de la Salle.....pensa que cette mer était la mer Vermeille, et
 “ qu'ainsi on trouverait par là le passage à la Chine.....”

“ Vers l'époque où Cavalier songeait à ces voyages, M. l'abbé de Queylus
 “ de la communauté de St. Sulpice, que Colbert avait envoyé en Canada
 “ avec plusieurs autres, résolut d'établir des missions et de ne pas abandonner
 “ donner le soin exclusif de la conversion des sauvages aux Jésuites, restés
 “ seuls depuis qu'ils avaient empêché le retour des Récollets ; ces derniers
 “ étaient les premiers apôtres du pays. En même temps que François
 “ de Fénélon, frère de l'illustre archevêque de Cambrai, et l'abbé Trouvé
 “ étaient au nord du lac Ontario, l'abbé Barthelemy et l'abbé Dollier de
 “ Casson allèrent hiverner dans les bois pour apprendre la langue algonquienne.
 “ Dans cet hivernement, un discours, que tint à M. Dollier un
 “ capitaine nippissirien, fit concevoir à M. Queylus le désir d'avoir des
 “ informations sur le pays de ce sauvage, et il engagea M. Dollier à s'y
 “ faire conduire ; celui-ci accepta une entreprise dans laquelle il comptait
 “ servir Dieu, avec le même entrain qu'il bravait le feu lorsqu'il servait
 “ sous Turenne.

“ Il était en conséquence à Québec pour faire des achats lorsque M. de
 “ Courcelles, qui, de son côté, avait pris en considération les projets du
 “ jeune Cavalier de La Salle, pria M. Dollier de tourner son zèle vers les
 “ peuples qui habitaient sur la rivière d'Ohio.

“ MM. de Queylus et Dollier y acquiescèrent, et le projet fut résolu ; il
 “ fit grand bruit dans la colonie.....”

Suit, avec quelques commentaires, qui semblent parfois hasardés, l'analyse du voyage que nous publions. M. Margry dit, par exemple, que le Hollandais conduit par M. de Galinée était de Manhatte ; que le point de départ fut le *village* de la Chine, qui n'existait pas encore (1), que le jeune prisonnier, brûlé presque sous les yeux de M. de Galinée était de la nation

(1) D'ailleurs, M. de Galinée dit positivement, p. 6, qu'ils partirent de Montréal.

des Touguenhas ; que malgré le refus de guide fait par les Tsonnontouans, La Salle avait résolu de passer outre, etc.

Les voyageurs sont rendus près du village de Tinaouatoua (1) : on leur donne des esclaves pour leur servir de guides.

“Le second qui tomba en partage à M. de la Salle était un Chaoua-non. *Ce dernier* assurait que dans un mois et demi de bonne marche ils pouvaient arriver aux premières nations, situées sur la rivière d'Ohio, mais disait-il, il n'y avait pas moyen d'atteindre aucune nation avant la neige.....

“ Le 24 Septembre, l'on se préparait au départ (2) pour ces terres où les Sulpiciens estimaient que le service de Dieu les appelait, quand on apprit l'arrivée de deux autres Français à Tinaoutoua,

“ Quels étaient ces Français ? Un d'eux, Louis Jolliet, appelé à concourir plus tard à la découverte du Mississipi et à la recherche d'un passage au grand-Océan, avec le Père Marquette qu'on prétend avoir découvert le Mississipi avant Cavelier de la Salle.

“ Louis Jolliet était parti de Montréal avant les Sulpiciens et le jeune de La Salle, avec quatre canots de marchandises pour les Outaouas. Il avait reçu l'ordre de monter jusqu'au lac Supérieur, pour découvrir une de ces mines de cuivre qui font aujourd'hui la richesse de ces contrées, et dont on avait alors trouvé des morceaux si purs et si bons qu'on n'avait pas besoin de les raffiner. Il avait été enjoint en outre à Jolliet de chercher un chemin plus facile que le chemin ordinaire pour pouvoir apporter ce cuivre à Montréal. Les circonstances avaient servi en cela au voyageur, et c'était la cause pour laquelle il se rencontra en ce lieu même avec les Sulpiciens. Jolliet n'avait pu voir la mine, parce que le temps le pressait ; il en avait laissé le soin à Peré, qui, si je ne me trompe, avait été envoyé avec lui, et il s'était surtout occupé de l'autre partie de sa commission à la suite d'une occasion dont il avait cru devoir profiter.

“ Ayant rencontré chez les Outaouas des prisonniers Iroquois, il avait fait connaître aux uns et aux autres qu'Onontio, c'est-à-dire le gouverneur de la Nouvelle-France, entendait qu'ils vécussent dorénavant en paix. Il engagea donc les Outaouas à renvoyer aux Iroquois au moins un de leurs prisonniers, en signe de la paix qu'ils voulaient avoir avec eux. Les Outaouas acquiescèrent à sa demande, et lui permirent d'emmener un de ces prisonniers.

“ Ce prisonnier, dans la crainte de tomber entre les mains des Andas-

(1) Cf. p. 28.

(2)“ nous arrivâmes à Tinaoutoua le 21 sept. et trouvâmes que le français.....était un nommé Jolliet” &c., p. 29.

“ togués, fit connaître à Jolliet, pour revenir des Outaouas dans le pays des Iroquois, un chemin ignoré jusque-là des Français.

“ Sur le bord du lac Erié, le prisonnier de Jolliet l'avait obligé à quitter son canot et à entrer dans les terres, où ils firent cinquante lieues. Ce que Jolliet raconta de cette route aux Sulpiciens, ce qu'il leur dit, devait le séparer de M. de la Salle.

“ En écoutant Jolliet, beaucoup de considérations se présentèrent à l'esprit des Sulpiciens. La route qu'il indiquait paraissait plus facile ; la nouvelle qu'il donnait de la nation nombreuse des Poutéouatamis, nation sans missionnaires, son avis que cette nation était voisine de Iskoutégas et de la rivière qui menait aux Chaouanons, chez qui les Sulpiciens voulaient aller ; enfin, leur connaissance de la langue outaouase, qui était celle des nations qu'ils devaient traverser ; toutes ces considérations firent préférer aux Sulpiciens le chemin à cette rivière par les Outaouas à la route du côté des Iroquois.

“ *Cependant, M. de la Salle n'était pas de cette opinion. Il représenta aux Sulpiciens qu'ils ne pouvaient catéchiser là où il y avait des Jésuites ; il chercha également par d'autres bonnes raisons, à maintenir ses compagnons dans le premier dessein ; mais comme il les y vit persister, l'état de sa santé lui donna occasion de faire croire qu'il songeait à retourner à Montréal. En effet, en visitant les environs du village avant qu'on les fut venu chercher, il avait été pris d'une forte fièvre ; quelques uns disent que c'était à la suite de la rencontre faite par lui de trois énormes serpents à sonnette. Quoi qu'il en soit, cette fièvre l'ayant mis fort bas, M. de la Salle pria les Sulpiciens de l'excuser s'il les abandonnait ; mais outre l'obstacle que lui opposait sa santé, il ne pouvait, ajoutait-il, se résoudre à hiverner avec ses gens au milieu des bois, où leur peu d'adresse et d'habitude à la chasse les exposaient à mourir de faim.*

La séparation fut donc résolue, et elle se fit le 1er Octobre.

“ *Cependant M. de La Salle, avec les quatorze hommes qu'il avait engagés, ne s'en retourna pas, comme M. de Gallinée l'avait pensé, à Montréal. Quoique affaibli par la fièvre, notre Normand, homme d'une âme fortement trempée, allait commencer à montrer qu'il n'était pas homme à céder à une première difficulté. S'il avait parlé de son retour, c'était assurément pour ne pas entrer en dispute avec des hommes au caractère desquels il devait des égards. Dans une entreprise où il y a plusieurs volontés, il est rare que le plus jeune et le plus entreprenant soit aussi le plus autorisé. Cavelier avait donc biaisé pour arriver à son but sans froisser personne. C'était du reste dans sa nature, car le Père Hennepin l'appelle un fin politique, et l'abbé de Gallinée disait qu'il ne manquait pas de belles paroles. Cavelier de La Salle avait pensé que la commission qu'il avait reçue étant pour l'exploration de l'Ohio, il devait prendre*

“ le plus vile la direction des pays ignorés, sans traverser des terres déjà explorées, et que rien ne s’y opposait, puisqu’il avait avec lui un esclave Chaouanon pour lui servir de guide.

“ L’événement justifia en partie sa pensée, tant à l’égard des Sulpiciens que dans les découvertes qu’il fit.

“ Malheureusement, nous n’avons sur cette première découverte de Cavalier de La Salle qu’un résumé très-court, fait sur son récit verbal par un homme étranger à l’Amérique, qui pourrait bien avoir commis quelques erreurs, mais dont le discours a un caractère de vérité qui paraît toutes les fois qu’on peut le contrôler par d’autres documents incontestables.

“ D’après ce résumé, Cavalier de La Salle alla du lieu où il avait quitté les Sulpiciens gagner une rivière qui coule de l’est à l’ouest, passe, dit le document, à Onnontagué, ce qui me paraît une confusion de nom, puis à six ou sept lieues au-dessous du lac Erié ; et étant parvenu jusqu’au 280° ou 283° de longitude, et au 41° de latitude, il trouva un saut qui tombe vers l’ouest dans un pays bas, marécageux, tout couvert de vieilles souches. Il fut en conséquence obligé de reprendre terre, il suivit alors une hauteur qui pouvait le mener loin. Des Indiens lui dirent que fort loin de là le même fleuve, qui se perdait en cette terre basse et vaste, se réunissait en un seul lit. Excité par ces avis, il continua son chemin : mais ses hommes n’avaient pas la même ardeur que lui, la fatigue du chemin leur parut excessive ; ils abandonnèrent leur chef en une nuit, regagnèrent le fleuve et se sauvèrent, les uns dans les colonies anglaises, d’autres retournèrent dans la Nouvelle-France. Cavalier de La Salle se trouvait ainsi à 400 lieues de chez lui, où il ne laissa pas de revenir, remontant la rivière, et vivant de chasse, d’herbes et de ce que lui donnèrent les sauvages qu’il rencontra sur sa route.

“ Tels sont les faits, relatifs au voyage de Cavalier de La Salle, énoncé dans le court résumé dont j’ai parlé. Ce document est sans doute insuffisant quoique plus étendu que les assertions des anglais au sujet de Wood ; mais ce n’est pas le seul que l’on puisse invoquer à l’appui de la découverte de Cavalier de La Salle. Si ce document nous laisse dans le doute sur le point où le découvreur est arrivé, surtout avec un homme dont, soit les instruments, soit la science pouvaient être défectueux, les fragments de quelques lettres serviront à nous éclaircir sur la valeur de ce premier témoignage.”

Examinons quelques détails de ce plaidoyer, avant d’en discuter les preuves.

Pour cela, il est important de fixer d’abord la date de l’arrivée de La Salle en Canada.

Je crois qu’on peut la déterminer d’une manière assez certaine. M. Margry semble la reporter après 1666. Malgré toutes les recherches que j’ai faites

et fait faire, on n'a trouvé le nom de La Salle mentionné nulle part avant l'automne 1667, ni dans les registres, ni dans les greffes, ni dans les recensements, pourtant si détaillés de 1666 et 1667. L'auteur de *l'Histoire de la Colonie Française* dit qu'il fut probablement attiré en Canada par son frère, l'abbé Jean Cavelier, dont il place l'arrivée en 1666, avec celle de MM. Dollier et Frémont, qui débarquèrent à Québec le 7 septembre : Robert ne serait alors venu qu'en 1667. C'est l'année où son nom apparaît pour la première fois dans nos archives canadiennes, au mariage de Messire Sidrac Dugré, le 7 (1) novembre. Cavelier était là avec toutes les notabilités de la ville, entr'autres, l'abbé de Fénélon, et il signe *R. de la Salle*.

C'est comme son premier acte de vie publique : il n'avait pas encore 25 ans accomplis.

J'ai pu trouver un document qui indique d'une manière assez précise l'époque où La Salle obtint la seigneurie de St. Sulpice. Elle lui a été concédée pendant le supérieurat de M. Galinier, c'est-à-dire de l'automne 1667 à l'automne 1668. On lit en effet dans le contrat de rétrocession faite par La Salle au Séminaire : "le tout au d. Sr. cédant appartenant au "moyen de l'octroi qui lui en avoit été fait par Mtre. Dominique Galinier, "Prêtre, ci-devant *supérieur* des d. Srs. Ecclésiastiques, par un con- "tract que le d. Sr. cédant dit et déclare s'estre trouvé adhiré" (2). On sait que M. Galinier ne fut Supérieur que le temps de l'absence de M. Souart, qui passa en France dans l'automne de 1667. (*Hist. de la Col. Franç.* t. 3, p. 173.)

Quant à l'*avant poste sur l'extrême occident*, il faut avouer qu'il était depuis 1642 à Montréal, si on ne veut pas reconnaître que les missionnaires l'avaient porté bien plus à l'ouest.

Le nom de *la Chine* ne fut pas donné par La Salle à son habitation. Tous les documents, au contraire, prouvent qu'il l'appela *St. Sulpice* : Voir *l'Histoire de Montréal*, p. 194, et *l'Histoire de la Colonie Française*, t. 3, p. 298, laquelle établit d'une manière évidente que le nom en question ne fut donné qu'en 1669, à l'occasion du voyage qui nous occupe.

(1) Une faute, évidemment d'impression, de *l'Histoire de la Col. Franç.* a été ré-
pétée par M. Shea, dans sa belle traduction de Charlevoix. La Salle n'a pas assisté
au contrat de mariage de Dugué le 1 nov : mais au mariage, qui eût lieu le 7 nov.

(2) Greffe de Basset, 6 janvier 1669. Cet acte a sans doute échappé aux recher-
ches de l'auteur de *l'Hist. de la Col. Franç.* qui explique ainsi l'absence du titre
primitif de la seigneurie de St. Sulpice : "M. de Queylus l'accueillit [La Salle]
avec bonté, et pour lui procurer le moyen de servir la colonie de Montréal et de
s'y établir avec avantage, il lui accorda gratuitement un fief noble en face du Saut
St. Louis, dans un endroit de l'île où le séminaire avait déjà résolu d'établir une
bourgade. Il ne lui donna point alors de titre écrit, apparemment pour pouvoir
juger de la constance de ce jeune homme, ou peut-être, parce que l'état du pays
était encore trop incertain." [*Hist. de la Col. Franç.* t. 3, p. 228.]

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que M. Queylus ne revint en Canada que dans
l'automne de 1668.

La Salle paraît s'être occupé immédiatement de transformer sa seigneurie en l'état de forêt primitive en lieu habitable. A la fin de 1668, il avait déjà 10 ou 12 arpents de terre " en culture de pioche, 3 arpents de bois débité " et amassé, et les commencements de bâtiments." (*Acte de vente du 9 Février*, Greffe de Bassel.) Le 15 novembre 1668, il loue une maison dans la ville de Montréal, pour y passer l'hiver. C'est là très-probablement qu'il avait retiré les Iroquois dont il est question, page 5, et c'est là qu'il fait élection de domicile le 9 Janvier 1669.

Par les dates citées plus haut, on voit que La Salle n'est venu en Canada que dans l'automne de 1667; qu'il a séjourné à Montréal l'automne et tout l'hiver de 1668, et jusqu'au moment de son départ, au mois de juillet 1669; il est assez difficile qu'il ait pu faire plusieurs *excursions dans le Nord*, ou qu'il ait pénétré bien avant chez les nations sauvages. De pareils voyages l'auraient sans doute formé aux nombreuses privations de la vie des bois et préparé à de plus longues courses. Mais notre narrateur, qui entre dans tant de détails, n'aurait pas manqué d'indiquer cette circonstance comme devant inspirer aux deux prêtres plus de confiance dans leur compagnon.

Parmi les nombreuses inadvertances de M. Margry, il n'est pas inutile de relever les deux suivantes. Ce n'est pas l'esclave donné à La Salle, mais celui qui échut aux deux Sulpiciens, qui fit connaître l'époque probable où ils pourraient arriver sur l'Ohio. Les voyageurs se préparaient simplement à se rendre au village de Tinaouatoua, et non à partir pour ces terres lointaines, quand on leur annonça l'arrivée de Jolliet.

Que dire ensuite de cette prétendue scène où La Salle argumente contre ses compagnons de voyage, et tâche d'aiguillonner leur amour-propre en leur montrant les Jésuites? Il suffit de comparer ce passage de M. Margry avec ce qui est rapporté pages 31 et 32.

La Salle voulait se séparer: c'est évident: la maladie n'était qu'une occasion ou un faux prétexte.

Mais après la séparation, quelle route suivit-il? On a vu l'opinion de M. Margry: examinons ses preuves.

Elles seraient basées, 1o. sur une espèce de *Mémoire* écrit en faveur de La Salle, après 1678; 2o. sur un autre *Mémoire*, présenté à la Cour en 1677, par La Salle lui-même; 3o. sur des lettres de Magdelaine Cavelier; 4o. sur deux cartes de Jolliet. Nous les citerons dans l'ordre chronologique.

1o. *Mémoire* présenté par La Salle en 1677.

" Le sieur de la Salle, ayant toujours eu beaucoup d'inclination pour faire des découvertes et établir des colonies qui puissent être avantageuses à la religion et utiles à la France, passa en Canada en 1666, situé dans l'Isle de Montréal, au-delà de toutes les habitations françaises.

" L'année 1667 et les suivantes, il fit divers voyages avec beaucoup de dépenses dans lesquels il découvrit le premier beaucoup de pays, au sud des grands lacs et entre autres, la grande rivière d'Ohio. Il la suivit jusqu'à un endroit où elle tombe, de fort haut, dans de vastes marais, à la hauteur de 37 degrés, après avoir été grossie par une autre rivière fort large, qui vient du Nord; et toutes ces eaux se déchargent, selon toutes les apparences dans le golfe du Mexique, et lui font

espérer de trouver une nouvelle communication avec la mer ; de quoi la Nouvelle-France pourrait quelques jours tirer de très-grands avantages, aussi bien que nos grands lacs qui occupent une partie de l'Amérique Septentrionale.

20. *Mémoire sur M. de La Salle.* Voici le passage dont M. Margry nous a donné l'analyse plus haut.

Les Sulpiciens, qui s'étaient rendus au Sault Ste. Marie, viennent d'en partir :

“ Cependant M. de La Salle continua son chemin par une rivière qui va de l'est à l'ouest : et passe à Onontagué (Onondaga) puis à six ou sept lieues au-dessous du lac Érié ; et étant parvenu jusqu'au 280 ou 88me. degré de longitude, et jusqu'au 41me. degré de latitude, trouva un saut qui tombe vers l'ouest dans un pays bas, marécageux ; tout couvert de vieilles souches, dont il y en a quelques unes qui sont encore sur pied. Il fut donc contraint de prendre terre, et suivant une hauteur qui le pouvait mener loin, il trouva quelques sauvages qui lui dirent que fort loin de là le même fleuve qui se perdait dans cette terre basse et vaste se réunissait en un lit. Il continua donc son chemin, mais comme la fatigue était grande, 28 ou 24 hommes qu'il avait menés jusque là le quittèrent tous en une nuit, gagnèrent le fleuve, et se sauvèrent les uns à la Nouvelle Hollande et les autres à la Nouvelle Angleterre. Il se vit donc seul à 400 lieues de chez lui, où il ne laissa pas de revenir, remontant la rivière et vivant de chasse, d'herbe et de ce que lui donnaient les sauvages qu'il rencontra sur son chemin. (1)”

30. Magdelaine Cavelier, petite nièce de la Salle, écrivait à M. Baillif qui lui demandait des renseignements pour le ministre Silhouette.

J'ai cherché une occasion sûre pour vous envoyer les papiers de M. de La Salle. Il y a des cartes que j'ai jointe à ces papiers, qui doivent prouver que, en 1675, M. de La Salle avait déjà fait deux voyages en ces découvertes, puis qu'il y avait une carte, que je vous envoie, par laquelle il est fait mention de l'endroit auquel M. de La Salle aborda près le fleuve de Mississipi. (2)

Il nous semble qu'il n'y a dans tout cela rien de bien concluant.

M. Margry veut prouver que La Salle a découvert l'Ohio dans l'automne de 1669, ou dans le printemps 1670.

10. Le premier document n'indique rien de plus précis que l'année 1667 et les suivantes : Il ne saurait donc être invoqué en faveur de cette thèse.

20. Le second est plus explicite. Il est extrait d'un manuscrit qui n'a pas encore été imprimé : nous ne le connaissons que par l'analyse et les courts extraits de M. Parkman.

On a vu plus haut que M. Margry le considère comme un résumé de conversations. L'écrivain se serait rencontré avec La Salle dix ou douze fois, lorsque celui-ci était à la Cour en 1678. Il ne paraît pas avoir écrit sous sa dictée, ni avoir été chargé de rien publier, et cependant le *Mémoire* est assez long, circonstancié, très bien calculé pour aider La Salle et nuire à ceux qu'il considérait comme ses ennemis. Ne serait-il pas l'ainé de tous ces écrits, plus ou moins mensongers, auxquels les entreprises de La Salle ont donné lieu, tels que ceux de Membré, Leclercq, Tonty, Joutel, et du trop célèbre Hennepin ?

Il est divisé en deux parties : la première intitulée *Mémoire sur M. de la Salle*, s'occupe de l'état des affaires en Canada, et surtout des Jésuites ; la

(1) Parkman, *Discovery of the Great West.*

(2) Parkman, *Discovery, etc.*, Margry, *Journal de l'Instruction*, p. 659.

seconde est l'*Histoire de M. de La Salle*, et comprend la partie de sa vie qui s'étend jusqu'à 1678 environ. Toutes deux décèlent la même préoccupation d'esprit : la partie historique me semble valoir la partie politique.

Qu'on en juge plutôt par des citations dont tout lecteur canadien peut apprécier l'exactitude.

"Les Jésuites refusent l'absolution à ceux qui ne veulent pas promettre de n'en plus vendre [de l'eau-de-vie] et s'ils meurent en cet état, ils les privent de la sépulture ecclésiastique ; au contraire ils se permettent à eux-mêmes sans aucune difficulté ce même trafic quoique toute sorte de trafic soit interdit à tous les ecclésiastiques par les ordonnances du Roy et par une bulle expresse du Pape. La bulle et les ordonnances sont nottoires et quoiqu'ils cachent le trafic qu'ils font de l'eau-de-vie, M. de La Salle prétend qu'il ne l'est pas moins ; qu'outre la notoriété il en a des preuves certaines, et qu'il les a surpris dans ce trafic et qu'ils lui ont tendu des pièges pour l'y surprendre... Ils ont chassé leur valet Robert à cause qu'il révélait qu'ils en traitoient jour et nuit."

L'écrivain, il est vrai, dit qu'il rapporte ceci, non d'après La Salle, mais d'après un mémoire écrit pendant que Talon était intendant du Canada. L'odieux d'une pareille accusation retombe sur un inconnu et le panégyriste n'est pas tenu de prouver.

Laval-Montmorency est accusé de s'enrichir par les dîmes, lui qui se dépouillait de ses biens de famille, lui si pauvre et si dénué de tout.

Une autre citation fera voir jusqu'à quel point ce discours a un caractère de vérité qui paraît toutes les fois qu'on peut le contrôler par d'autres documents incontestables, comme M. Margry le prouve plus haut.

"Il y a dans Québec une congrégation de femmes et de filles qu'ils [les Jésuites] appellent la sainte famille, dans laquelle on fait vœu sur les saintes Évangiles de dire tout ce qu'on sait de bien et de mal des personnes qu'on connoît. La supérieure de cette compagnie s'appelle Madame Bourdon ; une M^{de}. Dailleboust est, je crois, l'assistante, et une M^{de}. Charron, la Trésorière. La compagnie s'assemble tous les jeudis dans la cathédrale, à porte fermée, et là elles se disent les unes aux autres tout ce qu'elles ont appris. C'est une espèce d'Inquisition contre toutes les personnes qui ne sont pas unies avec les Jésuites."

Il va sans dire que La Salle se trouve la victime de tout ce monde-là ; un nouveau Putiphar et sa femme s'entendent pour le perdre ; son propre frère, l'abbé Cavalier le persécute et le calomnie. La Salle, heureusement, avait assez de vertu et d'habileté pour déjouer tant de machinations qui paraissent avoir existé en dépit du gouvernement passablement autocrate de M. de Frontenac. Ce qui est pis, c'est que la bonne foi, ou la perspicacité de ce dernier avaient été surprises par les Jésuites, qui, pour trafiquer plus facilement avec les sauvages, obtinrent du Conseil Supérieur une ordonnance défendant aux traités d'aller dans les pays d'en haut, et qui ensuite poussèrent le Comte à faire aux Iroquois une guerre, dont ils auraient été naturellement les premières victimes. Tout cela apparaît dans la partie biographique. On peut juger par là avec quelles précautions et quelle critique il faut accepter ce Mémoire.

On y lit encore que La Salle passa à la Nouvelle-France à l'âge de 21 ou 22 ans, c'est-à-dire, en 1664 ou 1665 ; ailleurs, que jusqu'en 1678, il a séjourné douze ans en Amérique, et qu'il a 33 ou 34 ans. Il est assez

difficile d'accorder toutes ces dates. D'ailleurs, elles sont toutes inexactes.

Dans le court passage qui doit principalement nous occuper et qui est cité comme une preuve péremptoire, le lecteur saura remarquer des inexactitudes telles que celle-ci : " La Salle (qui était à Tinouatoua) continua son chemin par une rivière qui va de l'Est à l'Ouest et passa à Onontagué puis à 6 ou 7 lieues au-dessous du Lac Erié." La latitude, qui était de 37° dans le *Mémoire* de 1677, est ici de 41°, et ces deux indications sont inexactes. Il n'y a point sur l'Ohio d'endroit où la rivière tombe de fort haut. On y rencontre seulement, à Louisville, un courant qui est très rapide (1).

Le rédacteur s'est trompé ou a voulu tromper presque à chaque mot. Comment ne pas craindre qu'il ne se soit pas trompé aussi sur l'époque de la découverte de l'Ohio ? Erreur si facile d'ailleurs, pour qui ne fait que résumer de rapides conversations. Le document cité aurait donc besoin d'être confirmé en ce point comme dans tous les autres.

La lettre de Magdelaine Cavalier est loin de lui apporter quelque autorité. D'abord, en 1756, la nièce de La Salle ne pouvait guère que répéter les vagues traditions de sa famille, où l'on conservait le *Mémoire* de 1678. Ensuite, elle ne nous apprend rien de plus précis que ce que nous avons vu dans les deux autres citations : en 1675, M. de La Salle avait déjà fait deux voyages en découverte. Quant à la mention d'un endroit près le fleuve de Mississipi, où M. de la Salle aurait abordé, elle ne fait que corroborer les droits de Jolliet à la priorité de la découverte de ce grand fleuve.

Ainsi, rien dans ce que nous avons vu jusqu'à présent ne démontre que La Salle en 1669 ait continué sa route vers l'Ohio.

La seconde preuve alléguée, ou mieux celle qui prouve la première, ce sont les deux cartes de Jolliet.

" Nous pouvons d'autant plus aisément ajouter foi à ce document, (celui qu'on vient de lire) que dans l'une des deux cartes restées manuscrites, où Jolliet nous rappelle sa course avec le Père Marquette, il nous montre le débouché de l'Ohio dans le Mississipi. Et nous voyons, au-dessous de ce tracé, ces mots : " *Route du Sieur de la Salle pour aller dans le Mexique.*" Dans " une autre carte plus petite, Jolliet écrit sur le dessin du cours de ce fleuve : " rivière par où descendit le Sieur de La Salle, au sortir du lac Erié, pour aller dans le Mexique."

" Ainsi, quoique nous n'ayons rien de parfaitement défini, nos renseignements suffisent pour établir cette présomption, que, dans ce premier voyage, Cavalier de La Salle aura descendu l'Ohio, sinon jusqu'à la

(1) Parkman, *Discovery of the Great West*, p. 22.

(2) *Discovery of the Great West*, p. 8.

“ Mississipi, au moins près de l'embouchure de ce fleuve, avant le Père Marquette. Le jeune découvreur aurait commencé par là, avec un certain éclat, sa carrière de luttos et de sacrifices, tandis que les Sulpiciens pour avoir préféré le chemin, dont Jolliet leur avait parlé, ne firent que connaître le chemin de ce même voyageur, aidés même de la carte qu'il leur donna, et que l'abbé de Gallinée réduisit en carte marine.

Nous avons sous les yeux les *fac-simile* de ces deux cartes. Nous les publions avec cette livraison des *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, afin que le lecteur puisse juger par lui-même de la valeur qu'elles donnent aux assertions de M. Margry.

Elles ne portent aucune date. Il est vrai qu'on y lit une lettre de Jolliet à Frontenac, sans date aussi, mais donnée comme ayant été écrite immédiatement au retour de la découverte du Mississipi. Cependant rien ne le prouve. La manière dont Jolliet s'exprime fait plutôt voir le contraire : il parle des découvertes qu'il a faites dans les *dernières années 1673 et 1674*. Donc il écrivait après 1674, même après 1675.

Rien ne prouve, non plus, que cette lettre soit originale. Le fait qu'elle se trouve transcrite sur les deux cartes indique que quelqu'un y attachait une certaine importance. Est-ce Jolliet plutôt que Frontenac ? plutôt que La Salle ? Je crois pouvoir affirmer que le contraire paraîtrait plus que probable, si ce n'était pas entraîner le lecteur trop loin, que de vouloir lui faire étudier tous les moyens employés par Frontenac pour mettre La Salle en avant et faire oublier Jolliet.

Si ces cartes ont été faites pour indiquer la découverte du Mississipi, il est plus que singulier que Jolliet y marque le haut du fleuve, même les sources qu'il n'avait pas explorées, tandis qu'il s'arrête un peu au-dessous de l'Ohio, laissant de côté toute la partie du fleuve parcourue jusqu'aux Arkansas. Et cependant, dans l'intérêt du découvreur, comme dans celui de la France, il était important de ne rien diminuer de l'étendue du nouveau territoire offert tout d'un coup à la civilisation. M. Margry explique, du moins pour la petite carte, cette singularité par une autre, le besoin d'espace pour écrire la lettre.

Il est difficile d'expliquer cette partie de la légende où l'on dit :

“ J'ai vu un village qui n'étoit qu'à 20 journées par terre d'une nation qui a communication avec ceux de la Californie : si j'étois arrivé 2 jours plutôt j'aurais parlé à ceux qui avoient apporté 4 haches pour présent.”

Evidemment, il s'agit ici d'un village situé, comme la légende semble l'indiquer, à l'Ouest du Mississipi. S'il avait été sur le bord du fleuve, le voyageur n'aurait pu s'exprimer ainsi. D'un autre côté, en lisant la relation si détaillée de Marquette, on ne voit pas que Jolliet se soit écarté de son compagnon. Tous deux ont vu des objets provenant d'Européens ; ils

en ont attribué l'origine aux Espagnols du Mexico ; mais ils ne parlent point de ceux de la Californie.

Dans leur *Journal*, on ne voit pas qu'ils aient songé à parvenir aux possessions espagnoles autrement que par le golfe du Mexique. Ce renseignement n'a-t-il pas été mis sur la carte par quelqu'un qui s'occupait des moyens de communication avec l'Océan Pacifique, ou, en d'autres termes, qui cherchait le passage du Nord-Ouest ?

Sur la petite carte, on voit, à la tête du lac Érié, le tracé d'un chemin qui mène à l'Ohio : Jolliet ne l'a jamais suivi.

De fait, cette carte semble préparée pour faciliter l'explication des projets de La Salle : mais nullement pour rendre compte de l'expédition de Jolliet. La Salle a fort bien pu, même sans vouloir diminuer en rien le mérite de son concurrent, se servir de ses cartes, les annoter, pour faire comprendre et agréer ses propres projets à la Cour.

Il a dû le faire, puisqu'il n'y avait pas encore d'autres cartes de ce nouveau territoire. Il est certain, d'ailleurs, que la carte présentée à Frontenac, par Jolliet à son retour, a servi de modèle à d'autres.

Duchesneau l'affirme positivement dans le titre de concession de l'Île d'Anticosti, accordé à Jolliet au mois de mars 1680 : 1680.

Cette concession est faite ; " En considération de la découverte du pays " des Illinois, dont il nous a donné le plan, sur lequel la carte que nous " avons envoyée depuis deux ans à Monseigneur Colbert, Ministre Secré- " taire d'Etat a été tirée " (*Pièces et Documents relatifs à la Tenure Seigneuriale*, p. 359.)

Depuis deux ans : donc la carte avait été transmise en 1678. C'est précisément l'année où Cavelier de la Salle recevait de Louis XIV lui-même — non pas simplement du gouverneur, comme le cas était arrivé à Jolliet — une commission qui l'autorisait à pousser les découvertes dans l'Ouest. " Nous avons reçu favorablement, disait le Roi, la très-humble requête " présentée en votre nom pour vous permettre d'essayer de découvrir les " parties occidentales de la Nouvelle-France..... il n'y a rien que nous " ayons plus à cœur que la découverte de ce pays où il y a lieu d'espérer " trouver un chemin pour pénétrer jusqu'à Mexico, e.c." (1)

Ainsi, les faits s'expliquent eux-mêmes, sans qu'il soit nécessaire de tirer des conclusions forcées.

Jusqu'à présent nous avons étudié ce que nous pouvons appeler les preuves négatives de la priorité de Jolliet sur Cavelier de la Salle. Nous allons maintenant voir les preuves positives. Il ne sera pas nécessaire de les développer longuement.

(1) *Documentary History*, p. 127, vol. IX.

D'abord au mois de Novembre 1672, Frontenac écrivant à Colbert, disait :
 " J'ai jugé expédient pour le service d'envoyer le Sieur Jolliet au pays des
 " Maskoutens, pour *découvrir la mer du Sud et la grande rivière appelée*
 " *Mississipi* qu'on suppose se décharger dans la mer de Californie. C'est
 " un homme fort entendu dans ces sortes de découvertes et qui a été déjà
 " jusqu'auprès de cette rivière." (1)

Il résulte de cette lettre : 1o. que si aller près du Mississipi consistait
 un droit de découverte, Jolliet pouvait le réclamer aussi bien que la Salle :
 2o. que la découverte du Mississipi était encore à exécuter, de l'aveu de
 M. de Frontenac lui-même.

Aussi, deux ans plus tard, automne de 1674, il pouvait annoncer en ces
 termes, au même ministre, l'heureux succès de l'expédition au Mississipi.

" Le Sieur Jolliet que M. Talon m'a conseillé d'envoyer à la découverte
 " de la mer du Sud en est de retour depuis trois mois, et a *découvert*
 " des pays admirables et une navigation si aisée, par les belles rivières qu'il
 " a trouvées que, du lac Ontario et du fort Frontenac, on pourroit aller en
 " barque jusque dans le golphe du Mexique ; n'y ayant qu'une seule dé-
 " charge à faire dans l'endroit où le lac Ontario tombe dans celui d'Erié.
 " Ce sont des projets à quoi l'on pourra travailler lorsque le pays sera bien
 " établi et quand il plaira au roi de pousser ces découvertes.

" Il a été jusqu'à dix journées près du golphe du Mexique et croit que
 " par les rivières qui, du côté de l'ouest, tombent dans la *grande rivière*
 " *qu'il a trouvée*, qui va du nord au sud, et qui est aussi large que celle
 " du St. Laurent, vis-à-vis de Québec, on trouveroit des communications
 " d'eau qui mèneroient à la mer Vermeille..... Je vous envoie par mon
 " secrétaire la carte qu'il en a faite et les remarques dont il s'est pu sou-
 " venir, ayant perdu tous ses mémoires et ses journaux dans le naufrage
 " qu'il fit à la vue de Montréal, où il pensa se noyer." (2)

Quand Frontenac écrivait ces lignes, Jolliet venait d'arriver à Québec
 et le Gouverneur, quoiqu'il en eût, ne pouvait guère contredire le sentiment
 public de la joie qui éclatait de toutes parts. Mais en même temps il
 recommandait chaleureusement la Salle (3), qui fut anobli dès l'année
 suivante, lorsque Jolliet demeurait dans l'oubli. Le secret d'une pareille
 conduite n'est pas difficile à pénétrer aujourd'hui. Jolliet arrivait au plus
 fort de la querelle de M. de Frontenac avec MM. Perrot, Gouverneur
 de Montréal, et de Fénelon, prêtre du Séminaire de St. Sulpice : M.
 de Frontenac étendait son ressentiment à tous ceux qui ne faisaient
 pas la guerre aux Jésuites, ou ne favorisaient pas les Récollets.

(1) Lettre du 2 Novembre, *Documentary History*, t. IX, p. 92.

(2) Lettre du 4 Novembre, 1674, *Docu. Hist.*, t. IX, p. 121.

(3) Parkman, *Discovery*, p. 89.

Cavelier de la Salle avait saisi le côté faible de son caractère ; et, en se montrant courtisan, zélé, il avait su gagner sa confiance et ses bonnes grâces. Voir dans le *Journal de l'Instruction*, 1864, l'histoire de l'abbé de Fénélon, et un aperçu du caractère de M. de Frontenac, p. 84.

Quelle que soit la date des lettres qui accompagnent les cartes dont nous avons parlé plus haut, Jolliet y revendique hautement l'honneur de sa découverte.

“ Cette grande rivière, dit-il, qui porte le nom de rivière Colbert pour avoir été découverte ces dernières années 1673, 1674, par les ordres que vous me donnastes entrant dans votre gouvernement de la Nouvelle-France, passe au-delà des lacs Huron et Illinois, entre la Floride et le Mexique, etc.”

Personne ne semble avoir réclamé contre une pareille affirmation insérée dans un document rendu officiel.

Au Dépôt des cartes de la Marine et des Colonies, il existe une troisième carte de Jolliet. Elle n'a pas encore été copiée ; mais nous espérons qu'elle le sera bientôt. Nous ne la connaissons, jusqu'à présent, que par la description qu'en donne M. Parkman (1). Autant qu'il est possible d'en juger, elle paraît être la première carte de notre découvreur, celle qui avait été confiée au secrétaire de M. de Frontenac.

Nous savons qu'elle a pour titre : *Carte générale de la France septentrionale contenant la découverte du pays des Illinois faite par le Sr. Jolliet* ; qu'elle indique des connaissances assez vagues sur les parties non encore explorées ; qu'elle renferme une longue liste des noms des peuples sauvages et la représentation du monstre observé par Jolliet et Marquette.

M. Parkman ne doute pas que cette carte n'ait été faite peu de temps après le retour de Jolliet ; il est certain qu'elle est de nature à jeter beaucoup de lumière sur la question que nous étudions.

Nous allons enfin tirer notre dernière preuve du passage de la narration qui a donné lieu à cette note. M. de Galinée dit qu'au moment de la séparation d'avec La Salle, les gens de ce dernier virent dans les missionnaires et leurs compagnons autant de victimes qui s'exposaient à la mort, “comme en effet, ajoute-t-il, ils le publièrent dès qu'ils furent arrivés ici, et firent beaucoup de peine à ceux qui prenaient quelque intérêt à nos personnes.”

On fut donc longtemps inquiet, à Montréal, sur le sort de MM. Dollier et de Galinée : cependant, ils étaient de retour au commencement de l'été. Ceux qui excitèrent l'inquiétude sur leur compte parlèrent de leur voyage

(1) *Discovery*, p. 409.

comme des hommes qui n'avaient pas cru devoir en affronter les dangers. Donc ils ne s'étaient pas exposés à des dangers aussi grands, ce qui serait arrivé, s'ils avaient pénétré jusqu'à l'Ohio.

Dans ce dernier cas, M. de Galinée aurait certainement parlé autrement qu'il n'a fait de La Salle, de son courage et de sa persévérance.

Les compagnons du voyageur normand avaient d'autant plus exagéré les choses qu'ils avaient davantage besoin d'excuses. Leur retour inopiné, après un voyage entrepris avec tant d'éclat, ne pouvait manquer de leur attirer des railleries : elles ne leur furent pas épargnées en effet. Le nom de *La Chine*, donné à l'établissement de La Salle, fut comme une dérision perpétuelle de ses projets avortés.

Mais en même temps, c'était une protestation anticipée contre les efforts qu'on devait tenter plus tard, pour lui attribuer un honneur auquel il n'a pas droit et dont sa mémoire peut se passer.

Non, Cavalier de la Salle n'a point découvert l'Ohio, encore bien moins le Mississipi, dans son voyage de 1669.

NOTE VI.

(p. 35.)

FROID DE L'HIVER DE 1670.

Voici comment Marie de l'Incarnation parle de cet hiver, dans une lettre datée du 1 Septembre 1670 (1).

“ Tous les hivers sont fort froids en ce pays ; mais le dernier l'a été extraordinairement, tant pour sa rigueur que pour la longueur et nous n'en avons point encore expérimenté un plus rude. Tous nos conduits d'eau ont gelé et nos sources ont tari, ce qui ne nous a pas donné peu d'exercice Il y avait encore de la glace dans notre jardin au mois de Juin : nos arbres et nos entes qui étoient de fruits exquis en sont morts. Tout le pays a fait la même perte et particulièrement les Mères Hospitalières qui avoient un verger des plus beaux qu'on pourroit voir en France.”

Il est assez singulier de remarquer que l'hiver de 1670 a été plus froid que ceux des neuf années précédentes.

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, p. 279. Cf. *Relation de 1670*, p. 3.

NOTE VII.

(p. 35.)

PRISE DE POSSESSION DU TERRITOIRE D'ONTARIO.

Dans cette circonstance, nos missionnaires accomplirent un acte, non seulement religieux, mais encore politique. Voici le procès-verbal, lequel, toutefois ne rencontra pas toute l'approbation de M. Talon, parce que la forme en était défectueuse. (1)

“Nous soussignés certifions avoir vu afficher sur les terres du lac nommé Erié les armes du Roi de France avec cette inscription : L'an du salut 1669, Clément IX étant assis sur la chaire de St. Pierre, Louis XIV régnant en France, M. de Courcelle étant gouverneur de la Nouvelle-France, et M. Talon y étant intendant pour le Roi, sont arrivés en ce lieu deux Missionnaires de Montréal accompagnés de sept autres françois, qui, les premiers de tous les peuples européens, ont hiverné en ce lac, dont, comme d'une terre non occupée, ils ont pris possession au nom de leur Roi par l'apposition de ses armes qu'ils ont attachées au pied de cette croix. En foi de quoi nous avons signé le présent certificat.

FRANÇOIS DOLLIER, *Prêtre*,
Du Diocèse de Nîmes, en Bretagne,

DE GALINÉE, *Diaque*,
Du Diocèse de Rennes, en Bretagne (2).”

NOTE VIII.

(P. 45.)

Il est question ici d'un parti d'Outaouais, descendant à Montréal, au commencement du printemps de 1670. Ces trente canots pouvaient porter environ 150 hommes.

La Relation de 1670, p. 4, édition de Québec, parle de l'arrivée de 80 à 90 canots formant plus de 400 hommes ; mais elle dit que c'était la dernière bande des Algonquins supérieurs (3).

(1) *Documentary History*, t. IX, p. 46.

(2) *Histoire de la Colonie Française en Canada*, t. 3, p. 301.

(3) On sait qu'à cette époque, les différentes nations sauvages de l'Ouest sont désignées indifféremment sous le nom d'*Outaouais* ou d'*Algonquins supérieurs*.

D'un autre côté, Perrot dans ses *Mémoires*, p. 118, édition du P. Tailhan, nous dit que " plus de neuf cents Outaouais descendirent à Montréal en canots. " Quelques-uns, il est vrai, rebroussèrent chemin, craignant de rencontrer les Iroquois.

Il paraît évident que ces neuf cents sauvages s'étaient partagés en différentes bandes, qui se suivaient d'assez près. Celle dont parle M. de Galinée avait dû atteindre Montréal avant nos missionnaires, qui y débarquèrent le 18 juin. Les derniers arrivèrent plus tard, puisqu'ils ne se rendirent à Québec qu'à la fin de juillet.

Un premier convoi avait pu quitter le Sault Ste. Marie au commencement de mai et être à Montréal vers la fin de ce mois ; mais je suis porté à croire qu'il n'en partit aucun avant celui dont il est ici question. Ce sont les trente canots qui furent rejoints, suivant la Potherie, II, p. 118, par 70 autres de différentes nations. Perrot parle, tantôt du *gros parti*, tantôt des *trente canots* à la tête desquels il se trouvait.

Quoiqu'il en soit, Perrot, qui venait avec le premier convoi, a dû rencontrer La Salle vers le commencement de juin, au plus tard.

" Quand nous eûmes descendu les Calumets, dit-il, nous rencontrâmes un peu au-dessous des Chats, M. de La Salle qui estoit à la chasse avec cinq ou six François et dix ou douze Iroquois. "

Il serait assez singulier que La Salle, après avoir pénétré jusque sur l'Ohio, comme on prétend, et avoir été abandonné dans un pays inconnu, se fût trouvé dès le printemps à chasser tranquillement sur les bords de l'Outaouais. Son premier soin devait être de rendre compte de ses découvertes à ceux qui avaient insisté pour qu'il fit partie de l'expédition des missionnaires sulpiciens. Ni M. de Courcelle, ni M. Talon ne paraissent en avoir eu connaissance. Ce dernier, au contraire, parle du voyage de M. Dollier, dont il transmet le procès-verbal qu'on a lu plus haut.

NOTE IX.

(p. 48.)

CARTE DE M. DE GALINÉE.

Cette carte a été publiée dans l'*Histoire de la Colonie Française en Canada*, t. 3e. Elle a été gravée avec soin, mais comme elle a été réduite, il a pu s'y glisser des inexactitudes. Un *fac simile*, si facile à obtenir par les procédés actuels, est de beaucoup préférable.

TABLE DES NOMS PROPRES.

Agnieronont.....	28
Algonquins.....	1, 7, 21, 52, 75
Allouez (R. P.).....	30
Amérique.....	42, 57, 64, 67, 68
Amikoucs.....	44
Anastois, Antastouois ? Andostoués, Andastoués.....	12, 18, 24, 62
Anticosti.....	59, 71
Baillif (<i>Voir Le Baillif</i>).	
Banchaud.....	52, 55, 56, 57
Barthelemy (l'abbé).....	4, 5, 51, 61
Basset.....	52, 53, 57, 65, 66
Baudry (Son Honneur le Juge).....	53
Bellin.....	26
Bienville.....	59
Bissot (Clairé).....	59
Bourdon (Mme.).....	68
Burlington (Baie).....	27
Californie.....	70, 71, 72
Calumets (Les).....	76
Canada.....	2, 3, 4, 6, 8, 33, 45, 59, 60, 61, 64, 66, 67, 68
Carigman.....	54
Cavelier (l'abbé).....	2
Cavelier de La Salle.....	2, 3, 4, 5, 14, 15, 17, 19, 23, 25, 27, 28, 29, 31, 52
	53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72,
	73, 74, 76
Cavelier (Henri).....	60
Cavelier (Jean).....	60
Cavelier (Magdelaine).....	66, 67, 68
ChAMPLAIN.....	60
Chaouanons.....	28, 30, 62, 63, 64
Charlevoix.....	13, 26, 60, 65

Charron (Madame)	68
Chats (Les).....	76
Chine	3, 61, 65, 74
Cherrier (C. S.)	60
Clément IX.....	75
Colbert.....	61, 71, 72, 73
Courcelle.....	2, 3, 75, 76
Dablon (R. P.).....	45
D'Ailleboust	56, 57, 68
Dolher (de Casson) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 23, 28, 30, 31, 33, 34 35, 36, 37, 39, 40, 44, 51, 52, 53, 56, 58, 61, 64, 65, 73, 75, 76	
Dugué.....	65
Dussieux	59
Erié, (lac).....	21, 26, 28, 31, 32, 35, 37, 39, 41, 63, 64, 69, 71, 72
Européens.....	8, 34, 70
Espagnol.....	71
Fénelon	31, 61, 65, 72, 73
Ferland (l'abbé).....	58
Floride	3, 73
Français 2, 7, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 21, 28, 29, 35, 43, 46, 49, 54 55, 62, 63	
France.....	8, 9, 33, 34, 43, 44, 58, 63, 65
Francheville	58
Fremin (Père)	17
Frémont (Père)	65
Frontenac	58, 69, 72, 73
Galinée.. 1, 4, 15, 19, 23, 26, 44, 52, 53, 59, 61, 63, 70, 73, 74, 75, 76	
Galinier (Dominique)	65
Ganastogués	26
Geest (Catherine)	} 60
Geest (Nicolas)	
Grande Rivière.....	32
Hennepin	58, 60, 63, 67
Hollandais.....	6, 18, 20, 21, 22, 24, 25, 53, 56
Hurons	44
Huron (lac)	41, 42, 44, 46, 73

Iberville (Lemoyne)	61
Ichkouté.....	30
Illinois	71, 73
Irondequat (Bay)	13
Iroquois 3, 5, 6, 7, 10, 16, 17, 22, 25, 30, 34, 38, 41, 53, 54, 55, 62, 63	66, 68, 76
Iskoutégas	30, 63
Jésuites, (RR. PP.)	10, 43, 44, 60, 61, 63, 66, 67, 68, 72
Jolliet.....	29, 30, 31, 36, 57, 58, 59, 62, 63, 66, 69, 70, 71, 72, 73
Joutel..	67
Kaentaouak	45
Kaniataragoua (<i>Voir</i> Irondequat Bay)	
Karontagoua	13
Kenté	6, 31
Kilistinous	45
Kichkaouéiak	30
Kiskacous	} 30
Kiskacouéiak	
Lachine	61
Lafontaine (Sir L. H.)	2, 51
Lafontaine-Cochon	52, 56, 57, 58
La Potherie	30, 76
La Salle (<i>Voir</i> Cavelier)	
Laval-Montmorency	51, 52, 68
Laverdière (l'abbé).....	58
Le Baillif	60, 67
Le Ber	52
Le Clercq	67
Lemoyne (d'Iberville)	61
Lemoyne (Charles)	52
Louisianne.....	26
Louis XIV.....	71, 75
Louisville.....	69
Loups	18
Lusson (St.)	59
Machkouté	30
Machkoutench.....	} 30, 72
Makskouteng.....	
Mascoutins	

Manbatte	61
Margry (Pierre).....	59, 60, 61, 64, 66, 67, 68, 70
Marie de l'Incarnation.....	74
Marquette (Père)	45, 59, 62, 69, 70, 73
Martin (P. F.)	60
Mascouche (rivière)	56, 57
Membré	67
Mesere (Maiserets).....	58
Mesnager	60
Mestigouches	21
Mexique.....	66, 67, 68, 70, 72, 73
Mexico	71
Michigano	41, 42
Migeon (J. Ble.)	56
Millot (Jean)	53, 61
Mississipi	58, 59, 62, 69, 70, 72, 74
Montréal 1, 3, 5, 6, 9, 12, 13, 20, 29, 31, 32, 34, 35, 40, 44, 45, 46, 47 51, 52, 53, 54, 56, 58, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 72, 75, 76	
Morice (Marguerite)	60
Morin	58
 Newman (Robert).....	53
Nez-Percé.....	28
Niagara, (rivière)	26
Nipissirinién, (Capitaine).....	} 1
Nitarikyk	
Noyseux	2
Nouvelle-Angleterre	67
Nouvelle-France.....	52, 62, 64, 67, 68, 70, 73, 75
Nouvelle-Suède	12, 49
 Ohio.....	3, 5, 18, 23, 24, 28, 45, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 69, 70, 71 74, 76
Onontagué	10, 64, 67, 69
Onontio	18, 24, 62
Onontalle, (rivière) Voir Onontagué	
Onontané.....	17
Ontario (lac)	9, 10, 11, 25, 26, 27, 61, 72
Onabache.....	30
Ouemichtigouchiou	21
Outaonais 1, 4, 21, 22, 29, 30, 31, 40, 43, 44, 45, 54, 55, 59, 60, 62, 63 75, 76	

Outchipoué	45
Outinaouatoua	26
Parkman	2, 59, 60, 66, 69, 72, 73
Paouiti-Koung	45
Peré	62
Perron (Père)	59
Perrot (Nicolas)	53, 55, 72, 76
Petrée (Mgr. de)	51, 52
Pijart (Père)	59, 62
Pointe Claire	54
Pothérie (De la)	30, 76
Pouteouatamis	30, 63
Putiphar	68
Québec	2, 3, 6, 7, 17, 23, 57, 58, 59, 65, 68, 72, 76
Queylus (abbé)	1, 2, 4, 47, 61, 65
Quinaouatoua	26
Rapide (rivière)	26, 23
Récollets	61, 72
Rivière des Français	46
Rouen	60
Rouxel (M ^{re} .)	53
Ste. Claire (lac)	42
St. François (lac)	9
St. Herbland	60
St. Laurent (fleuve)	6, 9, 26, 45, 46, 72
St. Louis (lac)	54
St. Louis (sault)	6, 65
Ste. Marie (sault)	40, 43, 46, 67, 76
St. Sulpice (domaine)	65
St. Sulpice (séminaire)	2, 13, 43, 61
Sanson	42
Sauvageau, (René de Maisonneuve)	53
Sauteux	45
Shea	60, 65
Souart	65
Sonnontouans	6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 23, 24, 26, 62

Sonnontoueronons	5
Suède	12
Sulpiciens	61, 62, 63, 64
Supérieur (lac)	29, 44, 45, 58, 62
Tailhan	76
Talon	56, 59, 68, 72, 75, 76
Tanguay (l'abbé)	2
Texas	2
Thoulonnier	53
Tinaouatoua	26, 29, 31, 32, 35, 62, 66, 69
Tonty	59, 67
Touguenhas	18, 24, 62
Trouvé (l'abbé)	27, 31, 61
Turcot (Jean)	56, 57
Turenne	61
Turquie	9
Vaudreuil	59
Vermeille (mer)	3, 61
Viger (Commandeur)	2, 58
Virginie	3
Wood	64

PIN DE LA TABLE DES NOMS PROPRES.

TABLE DES MATIERES.

—:0:—

Ce qui donne lieu au voyage de MM. Dollier et de Galinée.....	1
M. Dollier se prépare.....	2
M. de La Salle lui est adjoint.....	2
Le gouverneur donne des lettres à La Salle.	3
M. Barthelemy est choisi d'abord, puis remplacé par M. de Galinée.....	4
Départ de Montréal.....	5
Premier campement.....	6
Difficultés et moyens de navigation.....	6
Des canots d'écorce.....	6
Chemin suivi.....	9
Manière de conserver les viandes..	9
Ils entrent dans le lac Ontario	10
Ils arrivent chez les Tsonnontouans—Craintes.....	11
Précautions prises.....	13
Maladie de M. Dollier.....	13
Arrivée à Karontagoua.....	13
Leur réception	15
Fortification des villages.....	16
Population des Tsonnontouans.....	16
Les voyageurs dans le Conseil des Sauvages.....	17
Ils sont régelés.....	19
Source d'eau qui s'enflamme.....	19
Effets de l'eau-de vie.....	20
Supplice d'un prisonnier.....	21
MM. Galinée et de La Salle retournent à leurs canots.....	23
Distance des Tsonnontouans à l'Onio.....	23
Les guides sont refusés.....	24
Peines que fait éprouver ce contre temps.....	25
Les voyageurs sont tirés d'embarras.....	25
Départ de Tsonnontouan	26
Rivière et chute de Niagara.....	26
Arrivée à Tinaouatoua.....	26
M. de La Salle tombe malade.....	27
Serpents à sonnette.....	27
Réception qu'on leur fait.....	27-29
Rencontre de Jolliet.....	29

Les Missionnaires changent leur itinéraire.....	30
On veut les garder à Tinaouatoua.....	31
Jolliet leur trace la route qu'il a suivie.....	31
La Salle retourne à Montréal—Séparation.....	31
Les Missionnaires quittent Tinaouatoua.....	32
Ils arrivent sur le lac Érié	32
Ils s'arrêtent pour hiverner—Ce qui leur arrive—Leur bonheur.....	33
Ils plantent une croix au bord du lac.....	35
Ils se remettent en route—Nouveaux accidents.....	35-40
Ils prennent la résolution de se rendre au Sault Ste. Marie.....	40
Sur la route détruisent une idole.....	
Ils traversent les lacs Ste. Claire et Huron.....	42
Arrivent au Sault Ste. Marie—Description de l'établissement.....	43
Conduite des PP. Jésuites dans l'administration du baptême.....	44
Les voyageurs décident leur retour.....	44
Ils quittent le Sault Ste. Marie.....	45
Description du pays.....	45
Route à suivre.....	46
Les voyageurs arrivent à Montréal.....	47
Carte du pays parcouru.....	48
Note I.—Lettres missives données à M. Dollier.....	51
Note II.—Départ de MM. Dollier et Galinée.....	52
Note III.—Meurtre de quelques Iroquois.....	53
Note IV.—Jolliet	57
Note V.—Priorité de Jolliet sur La Salle dans la découverte du Mis- sissipi.....	59
Note VI.—Froid de l'hiver de 1670.....	74
Note VII.—Prise de possession du territoire d'Ontario.....	75
Note VIII.—Perrot rencontre La Salle.....	75
Note IX.—Carte de M. de Galinée.....	76
Table des noms propres.....	77